

Cahiers de l'ASPAN Suisse occidentale, année 17, no 3

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **125 (1999)**

Heft 21

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ETH ZÜRICH
07. Dez. 1999
BIBLIOTHEK

ETH ZÜRICH
07. Dez. 1999
BIBLIOTHEK

CAHIERS DE L' ASPAN SUISSE OCCIDENTALE

Les Cahiers de l'ASPAN-SO sont l'organe d'information du groupe de Suisse occidentale de l'Association suisse pour l'aménagement national et paraissent trois fois par an dans la revue *Ingénieurs et architectes suisses*. Ils sont adressés gratuitement à ses membres.

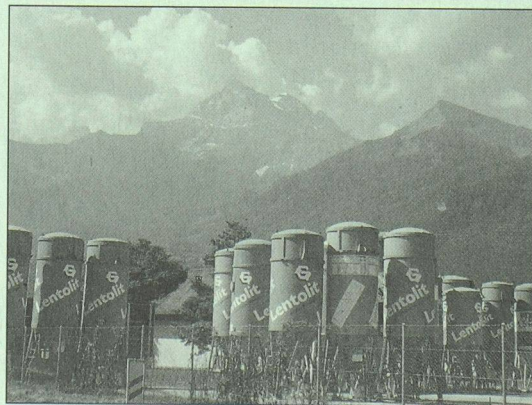
SOMMAIRE

ÉDITORIAL

La montagne comme lieu de tous
les contrastes (M. Jaques) III

COMMENT VA LA MONTAGNE, BILAN DU SIÈCLE

La montagne du XX ^e siècle et le sens de l'histoire (Ch. Gros)	IV
25 ans de politique régionale – une Suisse à deux vitesses ? (Th. Egger)	VI
L'agriculture de montagne, bilan du siècle (I. Davet)	IX
Les ressources énergétiques des montagnes (F. Moruzzi)	XI
Forêts de montagne, bilan d'un siècle de gestion (J.-F. Robert)	XVI
L'énergie hydraulique sous pression (J. et A. Fournier)	XVIII
Champéry, deux plans plus tard (J.-P. Ortis)	XX
Sainte-Croix, non à l'énergie éolienne (A. Zasso)	XXII
Cinémathèque suisse	XXIV
La montagne dans la littérature romande (D. Maggetti)	XXVI
E. Biéler, du réalisme à l'art nouveau (M.C. B. A.)	XXVII
PUBLICATIONS – AGENDA	XXVIII



3

Cahier ASPAN-SO N° 3 novembre 1999

→ 17^e année - Tiré à part du N° 23
de la revue *Ingénieurs et architectes suisses*

YSOX®



Un matériau:
- sous-couverture
- isolation
- lambris intérieur

TESTÉ
DEPUIS
25 ANS

Produit suisse
inventé, fabriqué
et commercialisé par



AUTRES
PRODUITS:

SAM
PIPEX
TERSA
RALI

BOIS LAMELLE-COLLÉ
INDUSTRIEL

samvaz SA

1618 CHÂTEL-ST-DENIS
Tél. 021-948 94 41
Fax 021-948 95 65

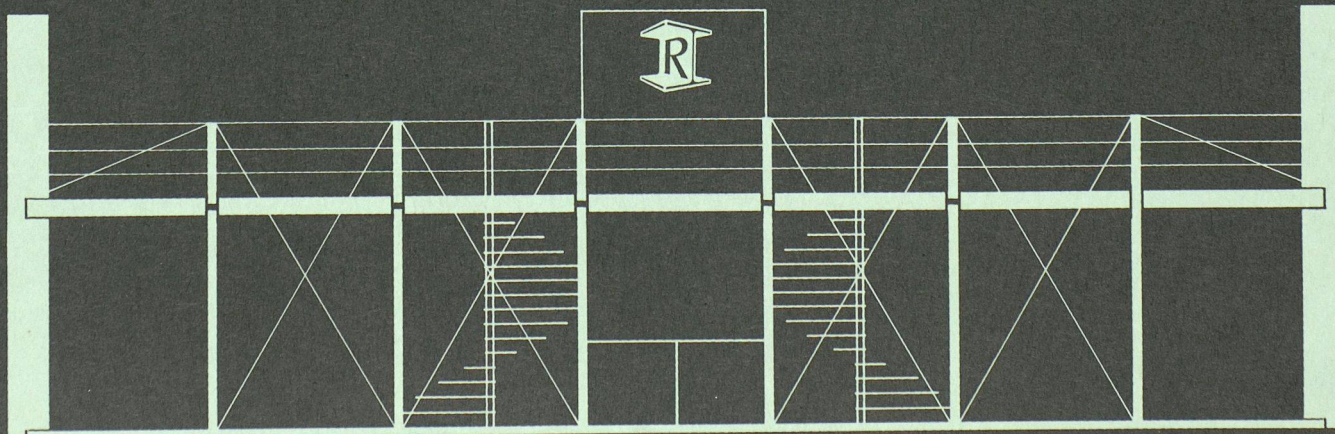
8048 ZÜRICH-ALTSTETTEN
Tel. 01-431 30 33
Fax 01-431 30 38

RAMELET SA

MAISON FONDÉE EN 1902

CONSTRUCTIONS METALLIQUES

le savoir faire métallique



LA MONTAGNE COMME LIEU DE TOUS LES CONTRASTES

Est-ce par son caractère fortement contrasté que la montagne est le lieu de tous les excès ? Grand contraste climatique avec un puissant gradient entre l'ombre et la lumière. Différence maximale de pente entre les replats de fond de vallée et les aplombs rocheux, télescopage des cultures dans un milieu où l'on est passé de la cuillère en bois à la cuillère en matière

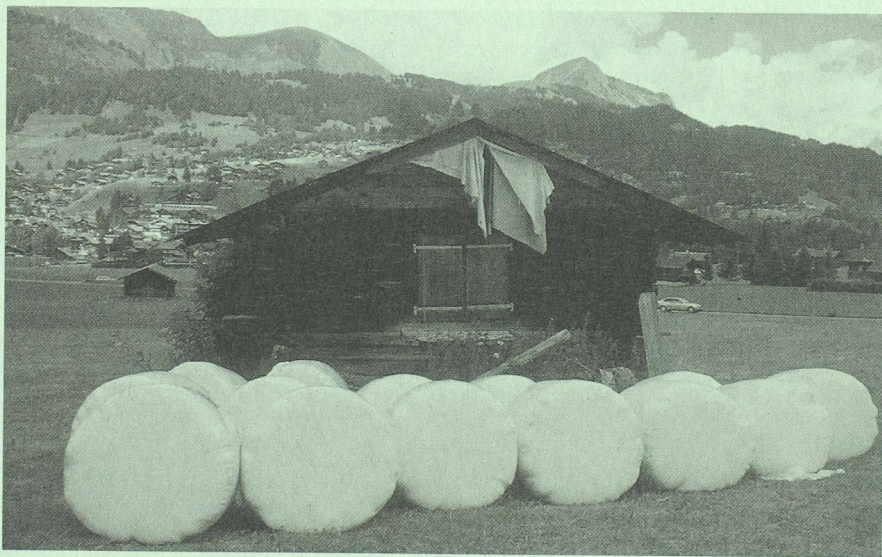
plastique. Rien d'étonnant dès lors à ce que la montagne soit le lieu de toutes les peurs, de toutes les attentes et de tous les soins. Sans tomber dans un déterminisme caricatural, il y a matière à penser que l'environnement physique produit quelque influence sur le comportement humain.

La montagne fut le lieu de toutes les peurs, sentiment bien compréhensible si l'on constate que, périodiquement, une catastrophe naturelle porte atteinte aux implantations humaines. Et, par le courant romantique importé, toutes ces peurs se sont transformées en fond de commerce pour l'attraction de nos montagnes. C'est ainsi que les «étrangers» sont venus admirer les «pics vertigineux» et les «glaciers sublimes» en toute sécurité sur des chaises à porteurs puis par des moyens de transports plus performants. Il est curieux de constater que la recherche, la mise au goût du jour de toutes ces peurs resurgissent à travers les exploits sportifs d'altitude.

La montagne fut, au XX^e siècle, le lieu de toutes les attentes. Attentes des stratèges qui en ont fait un réduit national - tout en laissant les femmes et les enfants cultiver les champs de la plaine. Attentes des capitaines d'industries qui en ont fait un réservoir de main-d'œuvre. Attentes des promoteurs qui en ont fait le lieu de leurs spéculations, n'hésitant pas, parfois, à «parachuter» stations, hôtels, chalets-appartements «gonflés» à six ou sept niveaux, dans des alpages d'altitude. Certains épisodes furent chauds lorsque, par exemple, toutes la presse romande assistait à une passe de pugilat entre avocat et journaliste ou encore lorsque le représentant du WWF fut roué de coups lorsque son association s'opposait à la mise en place de tel terrain de golf. Si ce fut, parfois, le lieu de toutes les spéculations ce fut aussi, avec les candidatures de Sion aux jeux olympiques d'hiver, le lieu de toutes les espérances.

La montagne est, depuis deux ou trois décennies, le lieu de tous les soins et, comme en médecine, de toutes les expériences. Le Pays-d'Enhaut, par exemple, n'a-t-il pas été l'échantillon des enquêtes auprès de la population, le domaine des tentatives visant à soutenir l'agriculture de montagne. Était-ce la meilleure démarche pour garder aux montagnards leur identité ?

M. Jaques



Photographies Michel Jaques

Bureau du groupe Suisse occidentale

Victor Ruffy, président
Arlette Ortis, vice-présidente
Beat Plattner, secrétaire
Majorie 8, 1950 Sion
Isabelle Debrot, trésorière

Rédaction des Cahiers ASPAN - SO

Florence Meyer Stauffer, responsable
ASPAN, Seilerstrasse 22, 3011 Berne
Tél. (031) 380 76 76

Publicité

Senger Media SA - Lausanne
23, Pré-du-Marché - 1004 Lausanne - Tél. (021) 647 78 28

Impression: Presses Centrales Lausanne SA, route de Genève 7, 1003 Lausanne

Comité de rédaction

Michel Jaques, président, rédacteur en chef
Membres:
Anne-Marie Betticher, Denis Clerc,
Christa Perregaux, Fulvio Moruzzi, Arlette Ortis,
Claude Wasserfallen

LA MONTAGNE DU XX^E SIÈCLE ET LE SENS DE L'HISTOIRE

TRESSAGE DES MOEURS ET RYTHMES SYNCOPÉS DES MENTALITÉS

Evoquer l'évolution du siècle dans les Alpes, c'est encore une fois parler du classement des notions-clés de la culture, si pas carrément entrer en philosophie. L'ethnologie tient des deux et prétend mettre les moeurs, les rites et les croyances en perspective historique, à partir des conditions locales d'existence et du sens attribué aux actes collectifs. Aussitôt naissent des sentiments et des idées.

Premier obstacle: l'amalgame et l'hybridation aujourd'hui des gens de la montagne et des gens de la ville, ceux d'en haut et ceux d'en bas, car ces appellations sont curieusement devenues interchangeables. C'est comme si on était tous des gens passant d'en haut à en bas et réciproquement. Quand les terrasses des stations de ski en février ou le restaurant lacustre d'été offrent du reblochon chaud cela s'appelle, d'un néologisme vite adopté, la tartiflette, terme tiré du patois tartifle avec une finale en ette pour faire spécialité populaire, mais à consonance parisienne...Un exemple parmi mille des labels de qualité révélant une demande culturelle sur fond de juridisme commercial né du renouveau des produits régionaux, phénomène récurrent de la Slovénie au Piémont. En 1999 comme en 1900 on vient séjourner ou on travaille les produits de la terre, en montagne, aussi pour mieux retrouver les goûts de terroir.

Second obstacle: tenter de comprendre du dedans les habitants d'origine et les résidents retraités ou jeunes néo-ruraux, et avec eux tous les vacanciers qui choisissent de vivre, ou séjourner en montagne, cette démarche implique alors de cerner symétriquement l'intriquant dedans des citadins de la plaine.

Dès 1980 les experts de Sion ou de Coire constatent que les ressortissants montagnards, quels que soient leurs métiers et leur origine sociale, de par leur caractère propre et leur sens associatif, leur exigence du travail bien exécuté et leur séculaire adaptation à des milieux combinés selon les variations saisonnières, font des moyennes villes de vallées des vrais pôles de développement exemplaires. Ils se postent à l'avant-garde scientifique, sociale et médicale de la société postmoderne. On y vit mieux et plus longtemps qu'en plaine. Un retournement mérité. Seule la mouvance écologiste, aux repères archaïsants d'avant 1900, les mettrait en porte à faux. S'organise alors les querelles sur la Convention des Alpes circonscrivant des réserves d'indigènes. Un Ballenberg, apparaît, alors, être un moyen terme, un compromis helvétique de la conservation maîtrisée, une démonstration didactique où prend langue une nouvelle communication entre les enfants des urbains, les animaux, les plantes et les vieux métiers, plus récemment, la survivance des races rustiques. Or Ballenberg est dénué de toute la fantasmagorie d'un Disneyland. Il y manque la fantastique des Alpes réelles.

Troisième obstacle: les épreuves sociales et idéologiques ont laissé des séquelles, des réflexes et des contentieux. En découlent des attitudes mélangées de mépris et d'admiration, avec leur quatre postures: la nostalgique, l'anti-nostalgique, l'ambivalence tacite et la quête symbolique. Rappelons-nous qu'à l'aube du XX^e les Cantons alpins étaient les héritiers du monde fondateur de l'origine de la Confédération, avec un Saint-Gothard qui trônait souverainement sur le commerce, l'hydrographie européenne, les vertus militaires et l'esprit industriel et démocratique. Ainsi les ingénieurs du tourisme hôtelier tout comme les élites artistiques ont longtemps amalgamé les chalets du vieux pays dans l'idyllique Village suisse, voisin d'un Village nègre qui exhibait aussi ses indigènes, lors de la fameuse exposition nationale de Genève en 1896. Ce goût citadin vers les colonies exotiques ou intérieures, jusqu'aux années trente des premiers congés payés, va être démantelé et retourné grâce à l'immense travail de terrain des ethnologues des années 1960-1980. Il a fallu décoloniser le regard archaïsant sur les gens de la montagne.

Cette posture anti nostalgique laisse enfin les sociétés traditionnelles de la montagne se prendre en charge. On sait que les paysans,



E.A.R.A. S.A.

ÉCRANS ANTIBRUIT
REVÊTEMENTS ABSORBANTS
CONCEPT ET RÉALISATION

UTILISATION:

Parois antibruit:
Routes – autoroutes – voies ferrées
aéroports – stands de tir

Revêtements absorbants:
Ouvrages existants – assainissement
de locaux industriels etc.

Case postale 7 Tél. 021 / 908 08 53
1607 Palézieux-Gare Fax 021 / 908 08 50

s'ils ne pouvaient s'adapter aux services de la grande bourgeoisie sportive à l'anglaise, émigraient au loin ou vivaient, sur des saisons alternées, entre leurs vallées et les grandes villes du pied des Alpes, en louant au monde artisanal et ouvrier leur force de travail polyvalente. Dès les années vingt, l'eau potable à domicile et bientôt, peu à peu le téléphone, l'électricité sont installés par les nouvelles municipalités. Le robinet et le foyer à bois ou à coke engagent une véritable révolution des mœurs, notamment chez les femmes qui entrent alors dans le circuit des tâches monétarisées. Dès ce temps les articles de ménage, manufacturés, vont supplanter l'outillage local et les recettes de grand-mère. Simultanément les corporations continuent à transmettre une façon communautaire d'exploiter et corriger le dur milieu naturel de la montagne. Tout comme les liens de famille et de partis entretiennent nombre de rites religieux et festifs.

Les années de la Mob, ont été, bon gré mal gré, le moment fort du retour à la source. Source certes utilisée en ressource. D'ailleurs les mines de montagne, «riches en métaux pauvres» y ont connu leurs dernières extractions autogérées. C'est aussi l'époque du début des grands travaux hydrauliques qui rapportent enfin 50 ans après, par concessions interposées durement négociées, des revenus utiles au développement qui sera la grande affaire des communes de montagne dès 1946. Et souvenons-nous du ski, premier sport national populaire après la lutte au caëçon. La montagne s'équipe pour l'hiver des européens.

Chaque région, en même temps qu'elle se mélange techniquement au mode de vie des plaines et des métropoles, selon des variations diverses, se choisit des emblèmes identitaires spécifiques, d'une manière tacite, comme par exemple au Lötschenthal les fameux masques de Carnaval.

Le rapport à la succession du temps, à la chronologie du vieux et du neuf est bouleversé. Le temps devient une accumulation de couches de mémoires en réinterprétation. On s'habitue à vivre sur plusieurs temporalités, ce qui entraînera des malaises, des ivresses et des risques. Si 1938 dénombre déjà 50 musées locaux 1990 enregistre pas moins de 250 musées régionaux qui racontent et inspirent des bricolages de coutumes, souvent décoiffants. Cependant légitimes quant à leur sens désiré d'intégration dans un groupe et un coin de terre.

La montagne se mue en ressource inépuisable d'exploration pour les sciences humaines et naturelles. On y déconstruit les montages folkloriques et on médite sur les appartenances, voire les replis haineux menant aux intégrismes inquiétants, sans omettre la rhétorique vénale des instituts du tourisme.

LE RECOURS AU FONDAMENTAL ET AUX SYMBOLES

Une fois les obstacles des sentiments et de l'imagination assumés, revendiqués et fran-

chis, on peut et on doit apprendre à penser, avant d'atteindre une vue d'ensemble.

Faire le bilan, c'est s'obliger à prendre conscience des rythmes physiques et, osons le mot, métaphysiques, de l'expérience pratique de vivre en montagne. Encore mieux exprimé par beaucoup en cette fin de siècle: *il faut vivre la montagne.*

Parce que le règne des métissages a commencé, la montagne plus que jamais est expérimentation de l'authenticité enfin retrouvée et fraîche. Affranchie d'être un refuge de la sédentarité, ouvrant ses cols transfrontaliers plus qu'arborant ses pics protecteurs, elle devient profondeur, lenteur, silence, maturation, souffle, surprise culturelle. Elle remet en contact avec les registres du vivant et du symbolique, du cycle des saisons et des générations, avec les transmutations de la vie et de la mort. Au moment de la catastrophe, comme par exemple lors des tragiques avalanches du printemps 1999, mais aussi pour des millions de curistes la montagne persévère à remplir une fonction religieuse. Les disciplines de l'effort, de la patience, de l'élévation, du dépassement solitaire et en groupe rappellent que la montagne, au delà de toutes les doctrines de masse, se vit comme une substance dont le contact ou la transformation remet en jeu la recherche d'un sens à la vie. Substance d'un ordre apparemment ordinaire, corporel, néanmoins reliée à un ordre surnaturel. Cela le siècle ne l'aura pas affaibli, au contraire.

Quand par hobby quelqu'un grave à la gouge sur un nouveau coffre des rouelles tirées du décor traditionnel, il témoigne de son besoin à façonner certains objets. Il réassimile le bois, matière humanisable qui s'associe et correspond avec les éléments; l'eau, l'air, le feu, la terre. Sans parler du retour des contes et des médecines qui guérissent. On reprend, on réoriente. La montagne serait ce milieu dans lequel c'est encore et toujours possible de relancer l'avenir des fondements.

Sinon comment expliquer que le Cervin soit dorénavant, une montagne sacrée sur laquelle des cordées, génération après génération, y rendent un culte sacrificiel, au mépris de leur vie trop citadine et hédoniste, en passant contrat avec les guides locaux ?

Pour un C.-F. Ramuz, ou un Segantini, les deux déjà en révolte contre les bazars à touristes de 1900, les montagnards participaient d'une façon profonde et exemplaire à la condition humaine, en lutte et en accord avec une cosmologie livrée aux forces naturelles et aux croyances intemporelles. Les Alpes persévèrent à vibrer d'une présence antique, mouvante, nomade, circulaire, auquel tous nous recourons sans répit. Et le recours est entendu, il est interjeté entre la ville et la montagne. L'opposition est levée.

Pourquoi en a-t-on si besoin ? Réponse dans un siècle, en 2099 !

Christophe Gros
Musée d'ethnographie, Genève

25 ANS DE POLITIQUE RÉGIONALE – UNE SUISSE À DEUX VITESSES ?

La Suisse de cette fin de siècle est à deux vitesses. Les grands centres du Mittelland tiré par la locomotive de Zurich et de ses environs foncent en avant. C'est le moteur du développement économique de la Suisse. Suivent à un pas beaucoup plus paisible les régions rurales et périphériques qui s'adaptent plus lentement.

On constate ainsi des disparités croissantes. Cette vue grossière semble exagérée, mais contient néanmoins quelques éléments réels. Les disparités entre les cantons se sont encore agrandies – l'indice de la capacité financière des cantons en témoigne – malgré les efforts entrepris. Est-ce que la politique régionale a échoué ? Non, certainement pas. Elle a même connu de nombreux succès. Il n'a jamais été envisagé de réduire les disparités entre les cantons à zéro. La situation actuelle et donc les défis à relever au prochain siècle découlent de l'histoire même de la politique régionale.

DU DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DE BASE...

La politique régionale suisse remonte aux années 20 de ce siècle. Au début, elle contenait surtout des aides aux paysans de montagne pour lutter contre le dépeuplement. Au cours des années, plusieurs mesures complémentaires furent introduites, mais seulement en 1974 entra en vigueur la loi fédérale en matière d'aide aux investissements en région de montagne (LIM). But primordial de cette loi était l'amélioration de l'infrastructure de base. Les moyens financiers proviennent d'un fonds de roulement, initialement doté de 500 mio de francs, mais à plusieurs reprises augmenté. Les régions de montagne selon la délimitation de la LIM recouvrent deux tiers de la surface et abritent un quart de la population. Les années suivantes, furent introduit un nombre de mesures d'accompagnement, notamment la loi fédérale sur les crédits à l'hôtellerie et aux stations de villégiature (révision 1976), la loi fédérale concernant l'octroi de cautionnements et contributions au service de l'intérêt en régions de montagne (1976) et l'arrêté fédéral concernant l'aide au financement dans les régions dont l'économie est menacée (1978).

...À L'UTILISATION DU POTENTIEL INDIGÈNE

Afin d'avoir une base plus scientifique, le programme de recherche national 5 (PRN 5) fut lancé en 1978. Les résultats, publiés en 1985 étaient mitigés. D'un côté, on pouvait constater de nets progrès, mais on pouvait aussi constater des manques. Ainsi, le PRN 5 fut la base pour la discussion d'une nouvelle orien-

tation de la politique régionale. Cette discussion aboutit en 1996 dans le message du conseil fédéral sur la réorientation de la politique régionale (RPR). Celui-ci contenait la révision totale de la LIM et le nouvel arrêté fédéral sur l'aide à la modification des structures en régions rurales (Regio+). En résumé, la révision de la LIM entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1998 porte sur les points suivants: renforcer la compétitivité, renforcer l'effet incitatif de l'aide aux investissements en créant des secteurs prioritaires précis et délimités et en accordant des prêts forfaitaires, simplifier et remettre, dans une grande mesure, l'application aux cantons et aux régions, accorder aux cantons des limites de crédit pluriannuelles, renforcer les régions et encourager la collaboration interrégionale.

Le nouvel arrêté fédéral Regio+ entré en vigueur en août 1997 s'étend sur une durée de 10 ans. Il envisage l'encouragement des efforts de développement communément entrepris au sein de divers secteurs économiques et entre ceux-ci ou entre les privés et les pouvoirs publics, contribuant ainsi à mieux utiliser les ressources dans le cadre de réseaux locaux, régionaux et suprarégionaux. Pour atteindre ces buts, 70 millions de francs sont prélevés du fonds de roulement de la LIM. L'espace rural selon cet arrêté recouvre environ 80% du territoire et abrite environ 40% de la population.

Avec la RPR, la politique régionale a fait expressément le pas de la diminution des disparités vers l'encouragement de l'utilisation du potentiel indigène.

UNE TÂCHE INTERSECTORIELLE

La politique régionale est plus que la LIM et les autres instruments de la politique régionale directe. Presque dans tous les secteurs de la politique, on trouvera une dimension régionale. Pensons aux domaines des transports publics, énergies, télécommunications, etc. C'était l'un des résultats du PNR 5: il fallait à tout prix renforcer la coordination intersectorielle en vue d'une meilleure cohérence de la politique quant aux effets territoriaux. Divers mécanismes ont ainsi été introduits dans les domaines concernés et au niveau fédéral la coordination a été renforcée en créant le Conseil d'organisation du territoire et d'autres instances.

25 ANS DE POLITIQUE RÉGIONALE – UN SUCCÈS ?

Oui! L'aide aux investissements a sans doute contribué au fait que ces 25 dernières années, les régions de montagne ont pu dans une me-

sure combler leur retard en matière d'infrastructure. Depuis 1975, 6736 projets ont profité de l'aide de la LIM. L'aide financière s'élève à 2,4 mrds de francs. Les projets soutenus ont coûté env. 16 mrds de francs (chiffres fin 1998). Actuellement, dans le domaine de l'approvisionnement de base (formation, santé, canalisations, approvisionnement en eau, gestion publique, protection contre les dangers naturels) les régions de montagne disposent, à bien des égards, d'un équipement qui n'a rien à envier à celui des autres régions de Suisse. Ainsi, la politique régionale a pu parer au dépeuplement et maintenir, avec d'autres politiques sectorielles, un habitat décentralisé.

Parmi les effets positifs de la LIM figurent notamment:

l'approvisionnement des régions avec les prestations de l'infrastructure de base a pu être nettement amélioré;

le dépeuplement a pu être contré;

la création des 54 régions LIM ont élaboré leurs propres concepts de développement (approche bottom up) et ont ainsi renforcé la coopération supracommunale;

les secrétaires régionaux assument une fonction importante de relais entre les différents acteurs et un rôle d'animateur;

la collaboration interrégionale, et parfois intercantonale, a pu être renforcée;

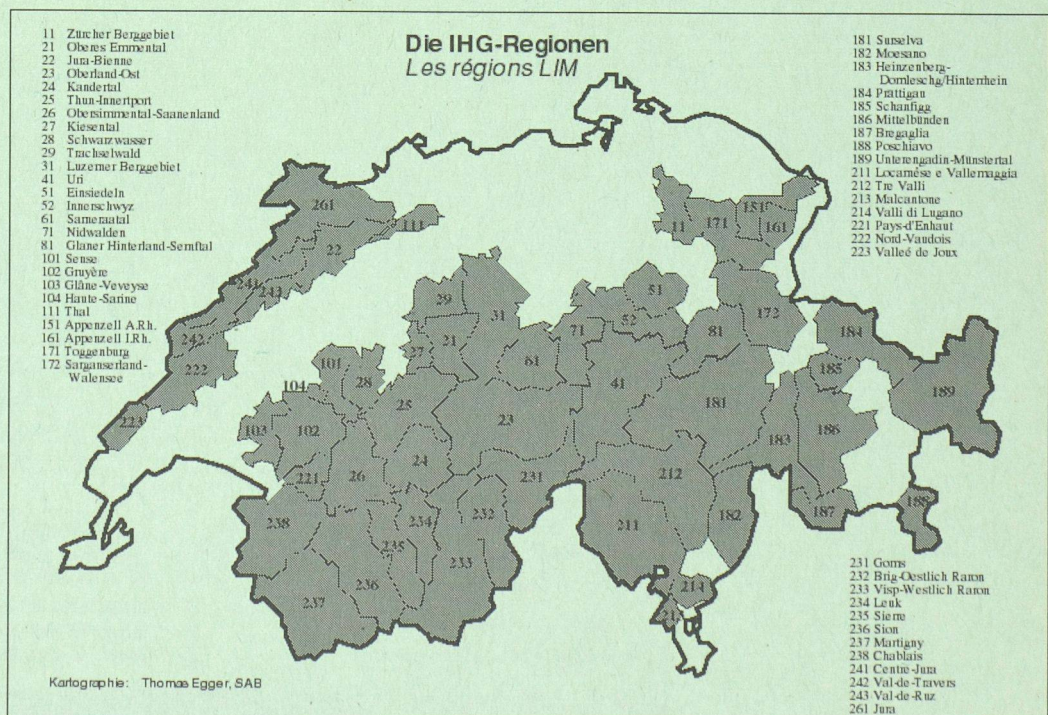
le processus d'élaboration des concepts de développement régionale a permis à la population de mieux s'identifier avec sa propre région.

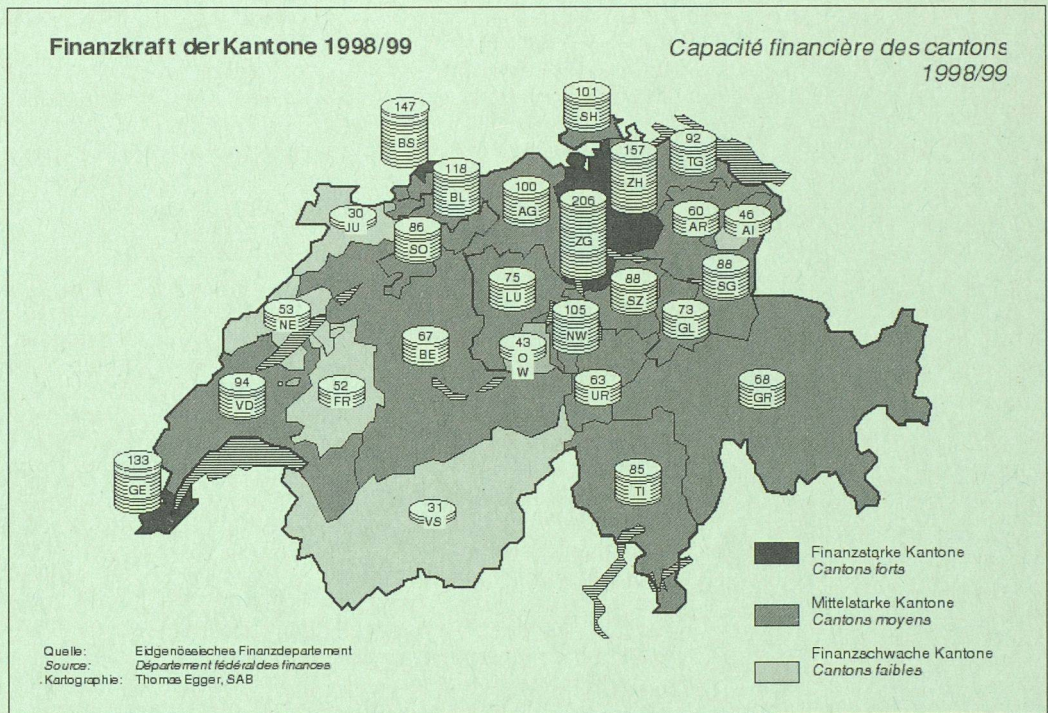
Malheureusement, certains buts n'ont pas pu être atteints. Les disparités régionales persistent (voir figures). Et un problème majeur n'a pas pu être abordé: les grandes villes, qui assument des fonctions importantes pour tout le pays. Ce problème sera abordé au sein du projet de la nouvelle péréquation financière. Mais cela nécessitera un nouveau partenariat ville - campagne.

ET LE FUTUR ?

Nombreux sont les signes qui démontrent que la politique régionale au niveau fédéral est fondamentalement mise en question. En juin 1999, par exemple, la Commission pour les questions conjoncturelles a publié son rapport intitulé «Concept d'une politique économique libérale – Un fil conducteur pour le long terme». Dans ce rapport, la Commission mentionne entre autre qu'il faut remettre en question les mesures en vigueur visant à renforcer l'économie régionale des régions de montagne. Cela concerne notamment l'octroi de cautionnements et contributions au service de l'intérêt en régions de montagne, l'élaboration de concepts de développement régional et l'aide au financement dans les régions dont l'économie est menacée. Toujours d'après ce rapport, ces mesures devraient du point de vue de l'économie de marché libérale être abandonné parce qu'elles sont ponctuellement interventionnistes. Les buts de la politique régionale devraient être exclusivement réalisés dans le cadre de la nouvelle péréquation financière. De même, l'encouragement à l'innovation et à la collaboration dans le domaine du tourisme ainsi que l'encouragement de l'assainissement des logements en zone de montagne sont critiqués. De tels points de vue sont significatifs du processus d'érosion auquel est soumis la politique régionale.

Le processus de libéralisation dans les divers domaines tels que les télécommunications, la Poste, les chemins de fer, le marché d'électricité etc. ont des impacts importants sur les régions de montagne. Des places de travail sont perdues, le service public n'est à priori plus garanti. Si les régions de montagne ne veulent pas être les perdants dans ce processus, il faut bien prévoir des mesures d'accompagnement. C'est ainsi que la garantie du service public a





p.ex. été fixé dans la loi fédérale sur les télécommunications et dans la loi sur la poste. La taxe d'encouragement à l'énergie est une de ces mesures accompagnatrices. Elle vise à sauvegarder l'électricité hydraulique, qui est un facteur économique important pour les cantons alpins.

Le projet de la réforme de la péréquation financière (NPF) est très important. Le gain d'efficacité peut être estimé à 2,5 mrds de francs. La NPF mettra plus de moyens à la disposition des cantons. Ces derniers pourront donc investir leurs moyens selon leurs propres be-

soins et priorités. La NPF et la politique régionale sont donc complémentaires. D'un côté on veut régler la collaboration et compenser des charges excessives, de l'autre côté on veut rendre des branches et des régions aptes à utiliser leur potentiel. La NPF et la politique régionale forment la base pour la mise en place de l'espace suisse du futur, basé sur des régions économiquement fortes chapeautées par les cantons.

*Thomas Egger
 Groupement suisse
 pour les régions de montagne (SAB)*

travaux publics

Constructions de routes et de bâtiments

Génie civil

Équipements et voirie

Aménagements divers

Locations d'engins

Certifications ISO 9002

Siège à Nyon: Tél. 022 364 18 85

Succursale de Bernex: Tél. 022 850 02 90

Succursale de Rolle: Tél. 021 825 46 11

L'AGRICULTURE DE MONTAGNE, BILAN DU SIÈCLE.

L'agriculture de montagne génère de fortes émotions: nature, tradition, alpages, fromage, mais aussi travail dur peu rentable. En dehors de ces clichés, l'agriculture de montagne existe et essaie de trouver son chemin dans les tumultes de cette fin de siècle. La délimitation des régions de montagne pour l'agriculture se fait selon l'Ordonnance sur le cadastre de la production agricole et la démarcation des zones. Ces zones sont déterminées en fonction des conditions de production et de vie. Elles servent notamment à différencier l'aide de la Confédération. Environ 10% de la population habite dans les zones de montagne. La surface agricole exploitable dans les régions de montagne représente 38% de celle de la Suisse (1'075'700 hectares en Suisse, soit env. 1/4 de la Suisse), plus 14% dans les alpages. En 1995, 31'907 exploitations agricoles étaient en zone de montagne (75'354 en Suisse) avec une surface moyenne par exploitation de 12,5 hectares (14.1 en Suisse).

L'agriculture de montagne rend le paysage attractif et varié.



DÉCLIN

Depuis 1965, le nombre d'exploitation en montagne est passé de plus de 60'000 à 31'000! Ceci est dû surtout à une augmentation plus rapide de la productivité que de la demande. En 1978, le contingentement laitier a été introduit. La production laitière s'étant stabilisée, un transfert de la production de lait vers celle de viande a eu lieu. La montagne s'est alors trouvée en concurrence avec la plaine pour la vente du bétail. L'ouverture des marchés dans les années 1990 a aussi provoqué la disparition d'exploitations de moins de 15 hectares, qui se trouvent en majorité dans les régions de montagne. En région de montagne, il y a une tendance à ce que les exploitations à plein temps deviennent des exploitations à temps partiel.

PAIEMENTS DIRECTS POUR LES RÉGIONS DE MONTAGNE

En 1998, environ 57% des paiements directs et à caractère (2'543,6 mio de francs au total) ont été attribués aux agriculteurs de montagne. Malgré cela, le revenu agricole reste plus bas que la moyenne des revenus des autres secteurs des régions de montagne.

RACINES DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Les premières mesures d'encouragement en faveur de l'agriculture de montagne sont apparues en 1924. Le Conseil fédéral reconnaissait alors qu'il existait des problèmes particuliers à la montagne. Les mesures prises lors de la crise de 1929 n'ont pas amélioré la situation des agriculteurs de montagne. La deuxième guerre mondiale révéla le rôle central de l'agriculture et de la montagne: l'auto-provisionnement de la population. Au sortir de la guerre, la Suisse s'est doté de bases constitutionnelles ayant pour but d'augmenter la production agricole.



- Tubages et canaux inox
- Cheminées - Poêles - Barbecues

Exclusivité : - Edilkamin
- Thermidor
- Frei
- Hamex

Création personnalisée

Exposition permanente :
lundi/ jeudi : 7h30 - 12h / 13h15 - 17h00
vendredi : 7h30 - 12h / 13h15 - 16h30
samedi : sur rendez-vous

VULCAIN SA
Z.I. Le Grand Pré
1510 MOUDON
Tél. 021/905.51.51
Fax 021/905.17.20

AMAX

Energie

Importateur exclusif pour la Suisse
panneaux photovoltaïques



Solar

Elektro-Solar Generatoren
Generalimporteur Schweiz

Vy-Creuse 17
1196 GLAND

Tél. 022 364 31 69
Fax 022 364 43 69

*Tous les articles pour les installations solaires photovoltaïques
autonomes et liées au réseau à une seule adresse!*

Conditions très intéressantes pour les installateurs-électriciens.

Qualité et 16 ans d'expérience!

COMMENT VA LA MONTAGNE, BILAN DU SIÈCLE

A partir des années septante, l'agriculture de montagne suisse a subi une modification importante de ses structures. Le secteur primaire devenait de moins en moins attractif. Mais l'évolution des techniques a permis aux agriculteurs de montagne d'approvisionner un nombre toujours croissant de consommateurs.

MULTIFONCTIONNALITÉ

Actuellement, l'agriculture de montagne ne remplit plus uniquement une fonction de production. Elle est «multifonctionnelle». La population agricole occupe de façon décentralisée le territoire suisse. Les paysans de montagne «entretiennent» le paysage de nos montagnes. Sans l'agriculture de montagne, de nombreuses terres seraient abandonnées et ne pourraient plus servir ni comme base de production, ni au tourisme. Sans elle, la région de Château-d'Oex, par exemple, serait une grande forêt. L'agriculture de montagne est aussi empreinte de traditions et de savoir-faire qu'elle conserve farouchement. Ces deux fonctions contribuent à l'attrait des régions de montagne pour les touristes. Cette activité économique maintient la population dans des régions périphériques. L'agriculture de montagne doit exploiter ses ressources de manière durable afin d'assurer son existence à long terme.

Dans les fortes pentes, l'équipement doit être spécifique.



DÉFIS ET CHANCES POUR LE PROCHAIN SIÈCLE

Une des conséquences de la politique agricole actuelle est l'abandon des petites exploitations de montagne. Les revenus des agricul-

teurs de montagne, malgré les paiements directs, baissent. Les prix à la production diminuent, mais les intrants (engrais, aliments, etc) restent au même niveau. La libéralisation est un grand défi, mais elle ne doit pas se dérouler à tout prix.

Sur un marché ouvert, l'agriculture de montagne ne peut pas offrir des produits bon marché et concurrentiels. Il faut donc opter pour une production de haute qualité de spécialités avec une haute valeur ajoutée. Des projets de marketing régional fleurissent dans toute la Suisse.

La coopération, avec le tourisme et les commerçants, se renforce.

D'ici l'an 2007, le plan d'action suite à l'Agenda 21 sera appliqué. L'agriculture devrait être presque totalement biologique, 70 % des viandes devraient provenir d'élevages respectueux de l'animal et la teneur en nitrate de l'eau serait limitée.

EN BREF

Le siècle prochain est celui des défis pour l'agriculture de montagne. Mais il y aura aussi des perdants. Le maintien d'une agriculture de montagne adaptée et respectueuse de l'environnement est indispensable et répond à l'intérêt général de la population.

Depuis le 1^{er} janvier 1999 (1^{er} mai pour le marché du lait), la nouvelle loi sur l'agriculture est en vigueur. C'est la deuxième étape d'un processus commencé en 1992: la PA 2002 (Politique agricole 2002). La stratégie de la Confédération comporte trois piliers: séparer la politique des prix et des revenus, inciter financièrement les agriculteurs à être plus écologiques et diminuer l'intervention sur les marchés pour améliorer la compétitivité. 55 ordonnances sont entrées en vigueur au début de l'année. Le montant pour l'agriculture dans le budget fédéral est de 14 mia de francs, répartis sur les années 2000 à 2003. Les paiements directs octroyés en faveur des paysans de montagne ont pour objectif de favoriser le maintien d'une population paysanne de montagne en compensant les désavantages liés à la situation de ces zones.

*Isabelle Davet
Rédactrice «Montagna»*

BEGASOL

H. GUBLER

Chemin Banderolle 5
1260 NYON 1

Tél.+Fax 022/361 03 64
Natel 079/664 44 38

TRAVAUX ET TECHNIQUES DU SOL

PAVAGES MÉCANIQUES

GAZONS PRÉCULTIVÉS

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES DES MONTAGNES

Incontestablement, sous toutes les latitudes, les montagnes par leur imposante posture protectrice, confèrent aux habitants une trempe particulière qui se traduit par une attitude d'indépendance presque hautaine. Ce sentiment est encore plus cimenté par le fait que les autochtones se sentent maîtres des lieux et des passages obligatoires à travers leurs vallées.

Mais les montagnes offrent beaucoup plus que cela. Pendant des siècles ou des décennies elles ont été aussi les pourvoyeuses de l'énergie nécessaire par l'industrie et le mode de vie des habitants de tout le pays.

Tout d'abord, c'était le bois des forêts qui était sacrifié et plus tard ce fut l'eau nécessaire à la production d'électricité.

Face aux séquelles de ces exploitations, les milieux parlementaires se mobilisèrent et mirent au point des dispositions légales pour revitaliser les forêts et protéger les eaux, l'air et le paysage. Malgré les mesures préconisées, d'autres inquiétudes subsistent: comment pouvoir dans le futur faire face à la croissante demande d'énergies ?

Est-ce que les montagnes seront encore plus sollicitées ou même défigurées pour faire face à ces problèmes ?

L'article qui suit a pour but de présenter l'évolution dans ce domaine au cours du siècle passé, et même avant, ainsi que d'examiner les préoccupations des milieux intéressés.

LA FORÊT - PARURE DE LA MONTAGNE ET RÉSERVE ÉNERGÉTIQUE

Quelle parure plus belle qu'une forêt saine peut s'offrir un pays ?

Le 29 % de la superficie de la Suisse est couverte de forêt dont les trois quarts sont situés en montagne. Selon les régions, les arbres de haute tige gravissent les versants jusqu'à 1800 ou même 2300 mètres d'altitude. Au delà c'est une végétation et une flore qui défient les gélivures et les congères.

Au milieu du 18^e siècle, l'exploitation inconsidérée des forêts avait laissé un bois inapte à la construction. Les causes de cette détérioration pouvaient découler de la production de charbon

WAV

Acouver isol S.A.
Rue des Ruisseaux 8
2802 Develier
Téléphone 032 423 17 18
Téléfax 032 423 17 28

Bois déchiqueté
+ Besoins d'énergie
+ Schmid SA
= **Chaufferie
automatique**

SCHMID
CHAUFFAGES AU BOIS

SCHMID FRANCE • CHAUFFAGES AU BOIS
6, AVENUE DE VALPARC • F-68440 HABSHEIM
TÉL. 03 89 54 97 93 • FAX 03 89 64 37 64
INTERNET: WWW.HOLZFEUERUNG.CH • E-MAIL: INFO@HOLZFEUERUNG.CH

Le plein d'énergie!

Informez-vous maintenant!

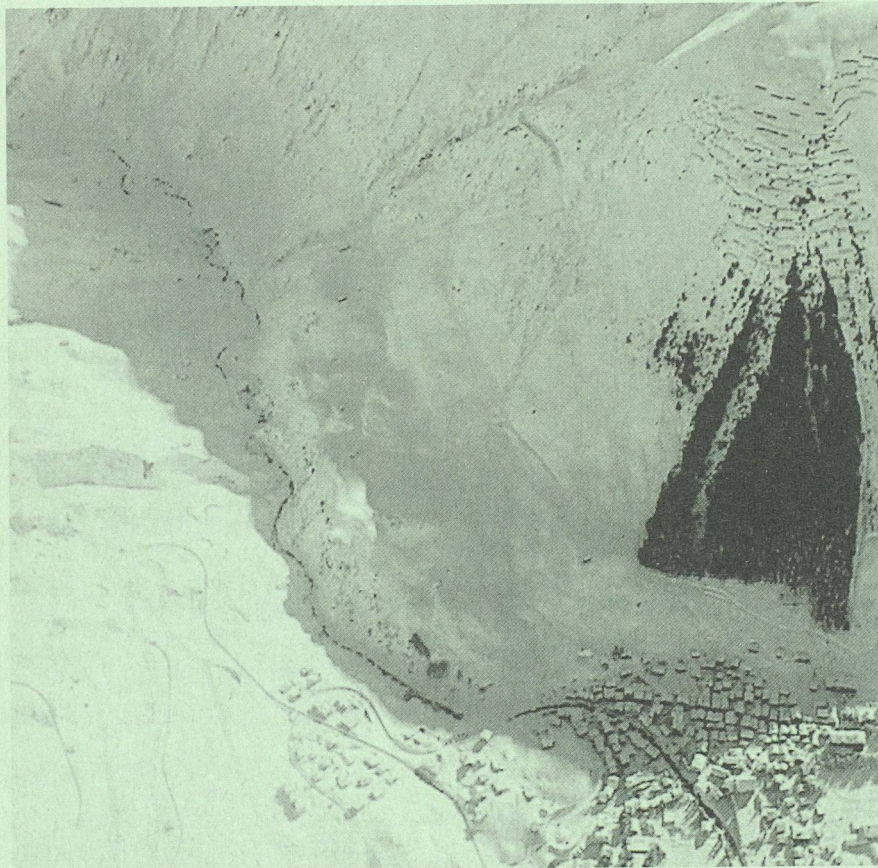
- Chaufferies pour
bâtiments publics
 Centrales de chauffe
 Chaufferies individuelles

Nom _____

Adresse _____

NPA/Lieu _____

Tél. _____ Fax _____



Andermatt: la forêt protectrice.

de bois ou de la fabrication du verre comme dans l'Entlebuch, où les verreries allaient jusqu'à brûler le sol, privant ainsi les jeunes plantes de la possibilité de régénération.

Le déboisement avait en outre considérablement favorisé l'érosion et laissé libre cours aux crues des torrents. Encore en 1917, la cité de Wolhusen fut totalement détruite par les crues et les inondations.

La première loi fédérale sur les forêts, entrée en vigueur en 1876, n'osait pas s'étendre à tout le pays, elle se limitait à la région de montagne des Alpes.

La loi de 1902, par contre, concernait tout le pays et était plus exigeante. Elle visait la conservation des forêts, l'exploitation à long terme des surfaces forestières et le reboisement des régions nécessitant une protection. Elle permit surtout l'augmentation de 40 % de la superficie des forêts en Suisse.

La nouvelle loi de 1993 va encore plus loin. Elle préconise une exploitation forestière presque naturelle, respectueuse du milieu et garantissant la conservation de la diversité des espèces.

«L'écosystème forêt» ne se limite pas à la végétation, il inclut également toute la faune qui prospère aux lisières: zone de transition entre le paysage ouvert et la forêt. À noter que la forêt suisse héberge environ 20000 espèces animales.

Outre la stabilisation des versants et la modération de l'impétuosité des eaux, la forêt joue un rôle important dans la protection des agglomérations et des terres contre les avalanches et les éboulements. Les photos spectaculaires de la forêt protégeant Andermatt attestent du rôle que peuvent jouer les protections anti-avalanches et le secteur boisé.

Actuellement, l'état des forêts a complètement changé. D'un côté la santé des arbres est atteinte. En 1994, la Direction fédérale des forêts estimait que dans les «montagnes un arbre sur quatre était endommagé et avait perdu plus d'un quart de ses aiguilles ou feuilles»... «les dégâts dus aux tempêtes et au bostryche ont contribué à l'affaiblissement des forêts protectrices». Par contre, dans la forêt il pousse plus de bois qu'on en récolte. Chaque année l'accroissement est de près de 7 mio de mètres cubes, soit, d'après l'Office fédéral de l'environnement, «assez pour construire 120.000 maisons familiales en bois et les chauffer pendant trois ans. Mais on n'exploite que 4.5 millions de mètres cube».

Vingt pour cent du bois exploité est utilisé pour le chauffage mais si le potentiel était complètement utilisé, le bois d'énergie pourrait doubler, voir tripler.

En remplaçant l'huile de chauffage les émissions de dioxyde de carbone pourraient diminuer dans l'ordre de 2 à 3 pour cent. Cela représenterait déjà un quart de l'objectif proposé par la Suisse (10 %) à la Conférence mondiale sur le climat qui eut lieu en 1990 à Genève.

Nous sommes loin de la situation des grandes forêts, tropicales ou autres, qui risquent d'être décimées par l'exploitation. En Amazonie, la diminution semble être de 5 %, en Amérique du Nord et plus particulièrement aux USA, entre 1977 et 1987, la perte était de 1 %, en Afrique de 1.1 % et en Asie 0.7 %.

Pour leur survie, certaines populations d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, sont contraintes de pratiquer une agriculture sur brûlis. La forêt est déboisée et le bois non utilisé est brûlé. En 1992, le Sommet de la Terre organisé par la CNUCED à Rio de Janeiro, afin de justifier cette exploitation, a proposé une politique alliant économie et écologie.

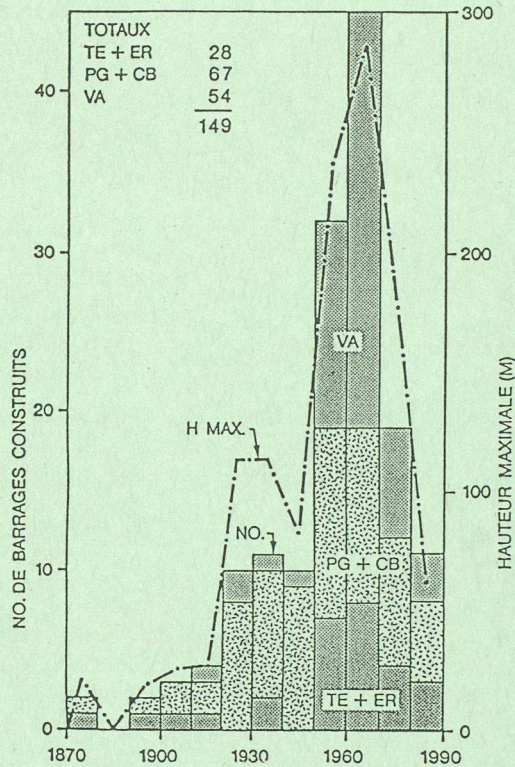
L'ÉPOPÉE DES BARRAGES ET LA «HOUILLE BLANCHE»

La généalogie des barrages est intéressante et mériterait un survol plus étendu et très détaillé, mais dans ces pages nous nous limiterons à quelques réalisations marquantes à l'intérieur des limites du pays.

La fonction des retenues d'eau varia selon les circonstances: de l'alimentation en eaux potables, à l'exploitation de la force hydraulique ou simplement pour flotter le bois, comme le barrage-voûte réalisé en 1695 à La Joux-Verte au dessus de Roche VD, inspiré des modèles réalisés en 1632 à Elche en Espagne et en 1611-12 à Ponte Alto près de Trento en Italie (rehaussé entre 1740 et 1887).

Comme toute autre création de main d'artisan, les chants ensorceleurs des divinités inspiratrices ne tardèrent pas à orienter les constructeurs vers des ouvrages qui outrepassaient le simple but utilitaire et accédaient à l'oeuvre d'art. Les écluses furent inscrites dans les traités artistiques comme le pont-barrage d'Ispahan édifié au XVII^e siècle par Châh Abbâs.

Avec l'industrialisation et l'avènement de l'électricité, le contexte suisse, avec d'innombrables cours d'eau et l'inexistence de charbon, favorisait la production de «houille blanche». Les turbines des centrales électriques devaient



Statistique des grands barrages construits en Suisse par décennie.

remplacer les roues à aubes qui pendant des siècles avaient assuré le fonctionnement des moulins ou des mails.

Entre 1869 et 1872, l'ingénieur neuchâtelois, Guillaume Ritter, formé à Paris, réalisa sur la Sarine, en amont de Fribourg le barrage-poids de

Pérolle, à l'époque la plus grande écluse de Suisse et la première réalisée en béton en Europe. Le premier barrage de la Dixence, construit de 1931 à 1935 resta jusque après la deuxième Guerre Mondiale, le plus haut barrage à contreforts du monde.

Pendant la guerre, le spectaculaire bombardement anglais des barrages de Möhe et Eder dans la Ruhr (la nuit du 17 mai 1943) déclencha la crainte de la vulnérabilité des barrages, mais n'empêcha pas la Suisse de poursuivre dans la réalisation de ces ouvrages.

Entre temps les expériences faites aux USA, notamment dans la réalisation de l'Hoover dam sur le Colorado (fleuve frontière entre l'Etat du même nom et l'Arizona) influencèrent les réalisations en Suisse.

De 1945 à 1948, le premier véritable barrage-voûte de Suisse fut érigé sur la Sarine à Rossens par H. Gicot. Une autre réalisation commencée en 1951, le barrage-voûte du Mauvoisin avec ses 237 m de hauteur allait dépasser le Hoover Dam alors le plus haut du monde. Mais c'est l'écluse de la Grande Dixence, là où Godard réalisa ses premiers tournages, qui devait coiffer en 1961 toutes les autres réalisations de cette époque avec 285 m de hauteur.

LES CENTRALES NUCLÉAIRES ET LES DÉCHETS RADIOACTIFS

L'énergie nucléaire qui, en 1945, avait spectaculairement marqué l'opinion publique avec le largage de bombes en Extrême Orient, éveilla la malice des gens qui entrevirent soudain la possibilité de l'exploitation de cette énergie à d'autres fins.

Au début de 1996, les cinq réacteurs suisses produisaient 3155 mégawatts. Mais la production a été limitée par un moratoire décidé dans les années 80. Pour répondre à la demande, plusieurs sociétés ont alors acquis des droits de prélèvement à long terme à l'étranger.

L'essentiel de l'importation est fourni par l'Electricité de France. Le maximum de cette importation devrait être atteint vers 2005. Mais après il devrait être diminué progressivement jusqu'à disparaître en 2036.

Le programme «Energie 2000» octroie toutefois aux centrales une augmentation de puissance de 10%.

Les centrales sont situées sur la plaine en bordure de l'Aar afin de bénéficier des eaux pour le refroidissement. Elles ne concernent pas directement le paysage alpin mais les lieux retenus pour le stockage des déchets radioactifs se situent déjà en montagne.

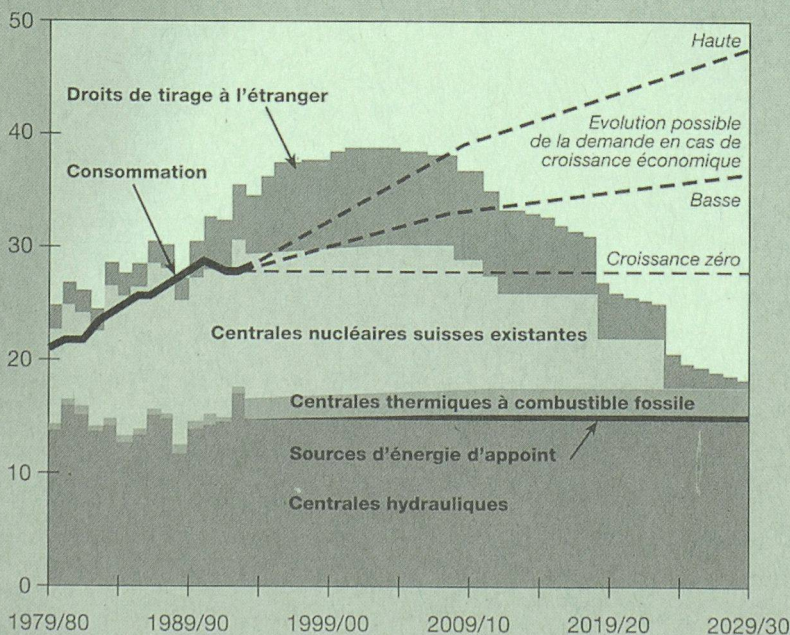
LA PUISSANCE DES VENTS

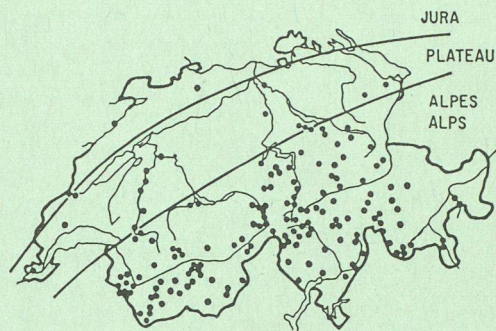
Les vents ont souvent été de fidèle compagnie sur les océans ou le long des fleuves en escortant à bon port les embarcations. Le souffle a été aussi agréablement intercepté dans les grandes étendues agricoles ou sur les profils des collines exposées.

Dans les plaines de Castille, dans les polders des Pays Bas, sur les îles des Cyclades, ou même sur le pittoresque Montmartre parisien les moulins à vent s'agitaient sur l'horizon et créaient le label des paysages.

Semestre d'hiver

Milliards de kWh par hiver





Sites des barrages suisses.

Le rôle de ces installations était lié à l'agriculture et à l'alimentation par l'élaboration des farines ou même le drainage des champs immergés.

Par contre, sur les reliefs abrupts où les eaux déferlantes pouvaient cumuler des énergies aptes à mettre en mouvement des machines peut-être rudimentaires mais à la puissance herculéenne, les habitants des lieux pouvaient se passer des courants atmosphériques.

Les difficultés d'approvisionnement en énergie dans les années 70 a rappelé au bon souvenir ce succédané qui pouvait combler un certain déficit préalablement inimaginé.

La réalisation de puissants aérogénérateurs promue par l'URSS en Crimée en 1931, avec une éolienne de 100 kW et une hélice de 31 m de diamètre fut reprise dix ans plus tard aux USA, dans l'Etat du Vermont, avec une hélice de 53 m de diamètre délivrant une puissance de 1250 kW.

Après une période en veilleuse, l'intérêt pour ces installations reprit à l'avènement de la crise du pétrole en 1973, aux USA d'abord et dans de nombreux pays par la suite.

Des parcs à éoliennes commencent à surgir un peu partout. En Californie, d'après certains le pays du rêve écologiste, des centaines de

puissantes éoliennes taquinées par les courants tournent à hélices feutrées sur le plateau de Palm Spring pas loin de l'oasis des luxueuses résidences secondaires.

En Suisse il y a encore des réticences à l'implantation de ces géants dociles qui gesticulent dans les airs. Et pourtant...!

LA CONTRE-ATTAQUE DES PASSIONNÉS DE LA NATURE

LA SAUVEGARDE DES EAUX ET DU PAYSAGE: INITIATIVE ET NOUVELLE LOI

La création des grands barrages avait parfois mis à sec les cours d'eau. Les torrents qui alternaient la fougue des descentes dans les gorges alpestres et la détente dans les lacs miroitant la tranquillité du ciel étaient devenus aphones.

Les passionnés de la montagne lancèrent une initiative le 9 octobre 1984 en brandissant le slogan «Halte à la destruction de nos cours d'eau!». En se basant sur le fait que neuf cours d'eau sur dix, aussi bien dans les Alpes que dans la plaine avaient été modifiés et que la survie de la faune et de la flore était menacée, ils demandaient un complément à la constitution fédérale en modifiant l'article 24 par un texte stipulant que: «Les eaux et leurs secteurs naturels qui sont encore en grande partie dans leur état originel feront, ainsi que leurs zones riveraines, l'objet d'une protection intégrale».

Ils contrecarraient en outre les prétentions des producteurs d'électricité en arguant que le programme «Energie 2000» à l'étude à l'époque était tout à fait réalisable en se limitant aux usines hydroélectriques déjà existantes et aux «dix-huit en cours de construction ou d'agrandissement».

Le Conseil fédéral rejeta cette initiative mais il lui opposa la nouvelle loi sur les eaux du 24 janvier 1991 (soumise à la votation populaire le 17 mai 1992) qui prévoyait à l'article 1 des dispositions générales, outre la protection des «eaux contre toute atteinte nuisible»,

- la sauvegarde des biotopes naturels, des eaux piscicoles et des eaux en tant qu'élément du paysage
- l'intégration des terres agricoles
- l'utilisation des eaux pour les loisirs
- le fonctionnement naturel du régime hydrologique.

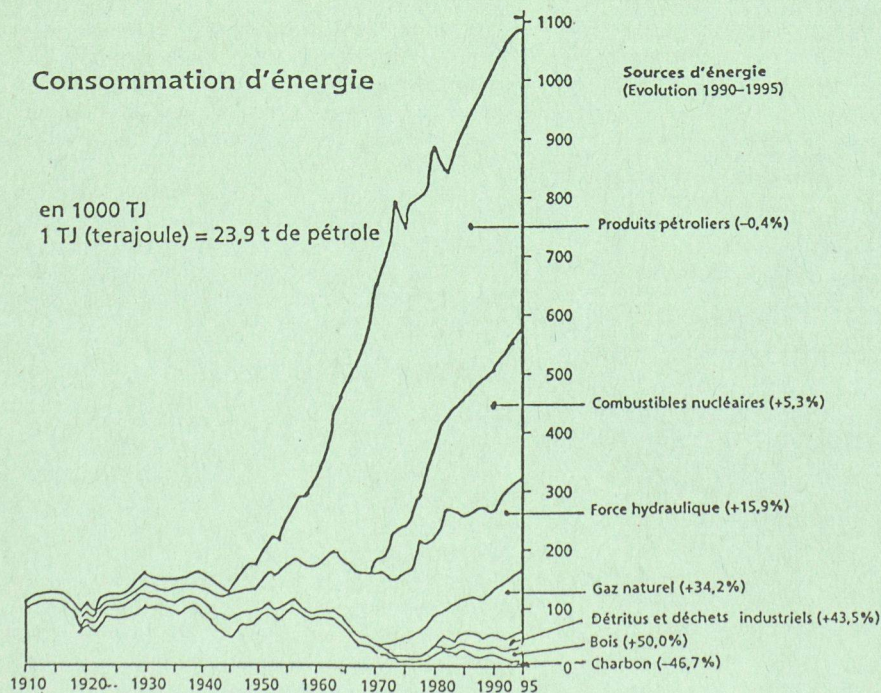
Le chapitre 2 du 2^e titre était en outre consacré aux débits résiduels qui était fixé d'une manière détaillée en fonction des prélèvements.

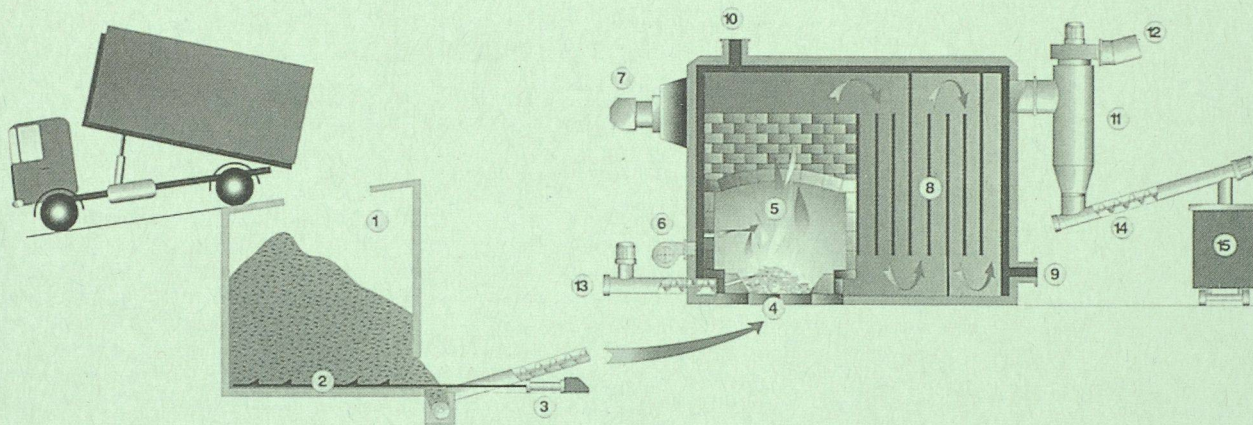
L'occasion de la révision de la loi offrait la possibilité d'élargir la surveillance de la pollution aux eaux des lacs, aux eaux souterraines, aux nécessités de l'agriculture et en définitive au paysage. Pour amadouer les initiateurs, dans l'exposé des motifs, le Conseil fédéral insistait sur une «réduction acceptable de la production d'énergie hydraulique». Il estimait qu'en 2070, cette diminution aurait été de «6 pour cent à peine».

Les auteurs de l'initiative se considèrent dans une certaine mesure satisfaits.

Consommation d'énergie

en 1000 TJ
1 TJ (terajoule) = 23,9 t de pétrole





La chaufferie de Courtelary: 1. silo d'alimentation; 2. extracteurs à échelles; 3. vérin hydraulique; 4. vis de dosage; 5. foyer à vis de poussée; 6. ventilateur de combustion; 7. brûleur à mazout de secours; 8. échangeur de chaleur en plaques; 9. retour d'eau; 10. départ eau chaude; 11. filtre cyclonique; 12. raccordement cheminée; 13. vis de décendrage du foyer; 14. vis de transport des poussières; 15. conteneur à cendres.

L'ARTICLE CONSTITUTIONNEL SUR L'ÉNERGIE ET LES SCENARI DE LA DEMANDE ÉNERGÉTIQUE

La crise du pétrole du début des années septante déclencha la prise de conscience des limites des ressources énergétiques, de leur approvisionnement et de la fluctuation des prix.

La Confédération s'était alors trouvée dépourvue de bases légales pour aborder le problème. Un premier article constitutionnel fut rejeté de justesse en 1983 par les cantons. Le

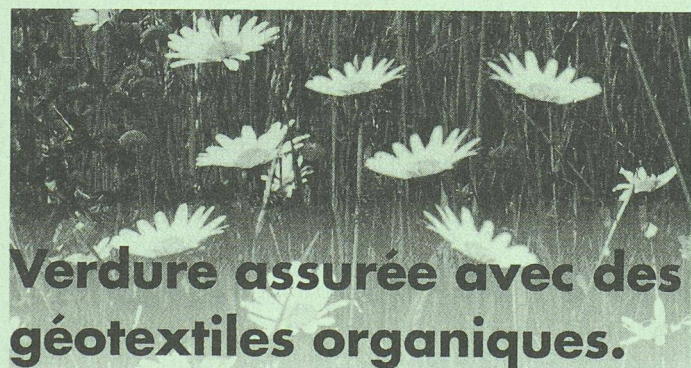
Conseil fédéral et le Parlement remirent aussitôt l'ouvrage sur le métier.

Les délibérations aboutirent à un article constitutionnel soumis à la votation populaire le 23 septembre 1990.

La Confédération était ainsi astreinte à promouvoir:

- «un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économique et compatible avec les exigences de la protection de l'environnement», ainsi que
- «une consommation économe et rationnelle de l'énergie».

F. Moruzzi



Verdure assurée avec des géotextiles organiques.

- **Tissus de coco:** Pures fibres de coco, très résistantes
- **Filet de jute:** L'alternative au meilleur prix
- **Nattes de paille et coco:** Egalement avec semences incorporées
- **Fascine végétative:** Pour la revitalisation de cours d'eau



Prix d'importation directe

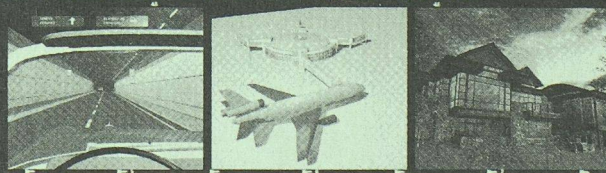
Notre proposition pour un reverdissement réussi: Conseils, génie biologie, semis hydraulique/Hydro-seeding, semis forestier, gazon-gravier, végétalisation extensive de toitures, protection contre l'érosion, gazon pré-cultivé.

HYDROSAAT SA

CH-1717 St. Ursen
Tél. 026 - 322 45 25
Fax 026 - 323 10 77

LOCO - DESSIN REALISE POUR VOUS DES MAQUETTES VIDEO

Sur Cassette Vidéo et Papier A4/A0



Visitez l'Interieur



Position Réelle du Soleil



Av. Cardinal-Mermillod 36 CH-1227 Carouge GENEVE
Tél.: 022.300.24.55 Fax.: 022.300.24.88

AUTOCAD
AUTHORIZED DEALER

VENTE, SUPPORT INFORMATIQUES - MAQUETTES VIDEO, DESSINS C.A.O.

FORÊTS DE MONTAGNE, BILAN D'UN SIÈCLE DE GESTION

Disons tout d'abord que la forêt de montagne ne se distingue pas fondamentalement de la forêt de plaine, au niveau conceptuel et philosophique. Simplement, on y observe un certain décalage dans le temps sur le plan du développement économique, du fait des difficultés d'accès et des coûts tant de façonnage que de transport plus élevés, du fait aussi d'une moindre diversification des assortiments, du fait enfin d'une plus faible perméabilité du milieu alpin à la modernité, du moins dans la première moitié du siècle. Mais à ces nuances près, la forêt de montagne participa à l'évolution générale et aux mouvements de fond qui ont perturbé la relative sérénité des siècles antérieurs.

Le XVIII^e siècle avait été celui des exploitations abusives du milieu forestier, de la prise de conscience du caractère limité des ressources naturelles et de la possible disette de bois. Le XIX^e siècle fut celui de la mise en place d'une réglementation et d'une police pour juguler les gaspillages, de la difficile éviction du bétail en forêt, de la découverte (par le truchement des

catastrophes) du rôle protecteur des forêts, notamment en montagne, et de la création de l'école forestière de Zurich. Il devait appartenir au XX^e siècle d'assister à la mutation du bois-matériau en bois-marchandise, d'étendre la fonction de protection pour l'amener jusqu'à la fonction de récréation, puis de réglementer le parcours des touristes en forêt avant de s'embourber dans les excès d'une écologie paralysante, de vivre le spectre de la mort des forêts, puis de s'enfoncer dans les affres d'une administration de plus en plus vorace !

L'immense privilège de la caricature, c'est, en les déformant un peu, de mettre en évidence les traits qui rendent un portrait immédiatement reconnaissable. Un raccourci comme celui que nous venons de vous livrer relève incontestablement de la caricature et doit être apprécié dans cet esprit. Mais il ne remplace pas une vision un peu plus nuancée et explicite des phénomènes. C'est pourquoi nous reprendrons avec plus de détails ce qui a fait de l'économie forestière de ce siècle ce qu'elle fut.

Tout d'abord, nous avons relevé cette promotion de la forêt-magasin, où l'on achetait des droits de coupe (lorsqu'on les achetait, car on prélevait le plus souvent clandestinement), à la forêt-comptoir où l'on coupait les bois qu'on vendait ensuite. Cette mutation s'est faite à l'aube du siècle, avec l'implantation du réseau des chemins de fer: le bois pouvait dès lors se vendre ailleurs que sur place ! Mais simultanément, et par le même phénomène, des matériaux de substitution vinrent concurrencer le bois, en particulier le charbon minéral. Et la forêt anémiée, qui devait se reconstituer après les prélèvements anarchiques des siècles précédents, réorienta ses objectifs de production vers le bois d'œuvre, entraînant la fièvre de l'épicéa et l'enrésinement généralisé.

Les plantations diminuèrent après la première guerre, et le commerce commença à s'organiser. On entra alors dans l'âge d'or des fabriques de papier et le bois de râperie devint le soutien, voire l'épine dorsale de l'économie forestière.

Au lendemain de la seconde guerre, vers les années 50, les coupeurs de bois, qui étaient jusque là les parias de la société, devinrent non seulement des bûcherons reconnus mais des forestiers-bûcherons brevetés, porteurs d'un certificat de capacité, et appelés dès lors à effectuer les travaux de conservation de la forêt: plantations, soins culturaux, petites éclaircies, entretien des chemins de dévestiture, etc.

Or, simultanément, la machine faisait une entrée remarquée en forêt, avec décibels et gaz d'échappement à la clé. La tronçonneuse à moteur supplantait la scie passe-partout pour



L'assurance d'un sol coulé de qualité

famaflor[®]

Famaflor SA, Le Grand-Pré, 1510 Moudon, tél. 021/905 34 35

l'abattage et le tracteur à chenilles remplaçant progressivement le cheval pour débarder les bois, alors que, de son côté, le camion-grue rendait les anciens quais de chargement inutiles mais exigeait en contre-partie un réseau routier plus dense. A remarquer que le goudronnage des voies de dévestiture n'était nullement imposé par la circulation des engins de travail mais par le souci de disposer de routes en bon état à long terme car on ne pouvait plus vite aller réparer les chaussées après chaque orage comme on le faisait auparavant, d'abord du fait de l'extension qu'avait pris le réseau des routes forestières, ensuite parce que le coût de la main-d'oeuvre rendait certaines tâches trop onéreuses.

En effet, avec le professionnalisme, les conditions sociales des ouvriers forestiers s'étaient fort heureusement améliorées; mais elles se faisaient pesantes pour les propriétaires dans une économie qui se marginalisait toujours plus gravement : recettes bloquées dans leur expansion par la concurrence des autres matériaux de construction, dépenses de fonctionnement en augmentations constantes. La mécanisation s'inscrivait alors dans le programme des rationalisations possibles. Nous sommes au lendemain de l'exposition nationale de 64. Les premiers tronçons d'autoroutes viennent de se construire, mettant en oeuvre les premières machines américaines de chantier qui donnaient le frisson par leur effrayante efficacité... On croyait tous les miracles possibles et on se mit à remodeler les paysages. La campagne d'antan fut la première à en faire les frais: remembrements des propriétés, routes tirées au cordeau, creux bouchés, ruisseaux canalisés, collines basculées...

L'aisance matérielle était là, l'argent circulait, la voiture se démocratisait, les résidences secondaires se faisaient colonies, rongant pâturages et lisières de forêts, s'insinuant un peu partout. Du reste, le goudronnage des routes forestières se révéla être un facteur important de l'infiltration des touristes là où la nature était tranquille auparavant. La colonisation des espaces vierges se fit pressante, principalement sur les bords des lacs et dans les stations de montagne... Forêts menacées un peu partout... Gravières en plaine, pistes de ski et projets de téléphériques en montagne... On découvre la forêt sociale et, avec elle les risques de dérapages probables.

C'est cette anarchie naissante ou en puissance qui devait en effet provoquer une double réaction : sur le plan gouvernemental, l'aménagement du territoire devenait le seul remède possible, et la forêt, dans cette perspective, devenait un modèle du genre avec sa loi de 1902, mal appliquée jusque là mais existante et faisant de sa présence une sorte de bastion intouchable sur lequel venaient buter les autres zones. La seconde réaction, de caractère plus populaire, fut le regain d'intérêt des masses pour la protection de la nature, réaction que vinrent encadrer diverses lois, cantonales puis fédérales. Hélas, les craintes nées des campagnes de sensibilisation des

années 70, devaient donner du poids aux mouvements de protection non étatiques et engendrer pas mal d'exagérations rendant toute initiative, bonne ou mauvaise, très difficile. C'est l'envol de l'écologie qui perd toutes ses vertus d'objectivité pour devenir argument politique et drapeau brandi! L'intérêt public devient le meilleur prétexte pour obtenir que les autres ne fassent pas ce qui nous gêne personnellement!

Or, avant même que notre société un peu déboussolée par les progrès techniques galopants n'ait retrouvé ses repères (c'est à cette époque aussi que l'informatique s'introduit dans les moeurs, et en foresterie), survient cette lame de fond du dépérissement ou de la mort présumée des forêts, qui devait précipiter les professionnels eux-mêmes dans les pires incertitudes. Nous sommes dans les années 80, soit 3 à 5 ans après une série de 3 étés particulièrement secs et chauds. Mais les causes du dépérissement sont cherchées partout sauf là ! Voitures, industries, pollutions... Il est certain que ces facteurs ont joué leur rôle alors que les arbres étaient physiologiquement affaiblis, mais quant à leur attribuer la paternité du tout, il n'y a qu'un pas, qui fut souvent franchi; et la forêt devint le prétexte à des mesures sanitaires qui auraient dû être prises pour d'autres raisons tout aussi valables, mais moins ostentatoires. Au XIX^e siècle, la forêt était devenue le garant de la protection des populations contre les catastrophes naturelles... à la fin du XX^e, de méprisée, elle est devenue mythique et tabou pour se faire digue contre les débordements d'usage et thermomètre des fièvres de l'humanité!

Ne sachant pas très bien comment résoudre les problèmes de l'heure, on décida, outre la promulgation de mesures d'urgence impliquant des contrôles surabondants, de réviser une loi forestière fédérale qui n'avait pourtant pas démérité. Mais les révisions de lois sont un excellent alibi aux attentismes, car elles prennent beaucoup de temps et laissent tout espérer sans rien promettre. De leur côté, les mesures d'urgence pour créer de nouvelles subventions (alors qu'on n'exploitait de loin pas les anciennes possibilités légales) devaient développer une masse considérable de papiers, de formulaires, de rapports et autres joyeusetés occupant les forestiers loin des vrais problèmes et accordant une compétence décisionnelle de plus en plus contraignante à des gens de plus en plus éloignés des problèmes et des gens de terrain. Et nous en sommes encore et toujours là!

La forêt, au fil du temps, a surmonté bien des crises. Elle en est sortie amoindrie certes mais vivante. Elle survivra sans doute au XXI^e siècle aussi, malgré les atteroyements, les erreurs et les mauvais traitements que nos après-venants lui infligeront!

*J.-F. Robert.
Ancien inspecteur forestier
du canton de Vaud*

L'ÉNERGIE HYDRAULIQUE SOUS PRESSION: À QUI LES RESSOURCES ?

L'ouverture du marché de l'électricité modifiera le cadre économique de l'exploitation des forces hydrauliques. Les différents acteurs de ce vaste secteur adaptent ainsi leurs comportements aux nouvelles circonstances. Une nouvelle répartition des richesses hydroélectriques pourrait intervenir comme conséquence de ce nouveau cadre. Celle-ci aurait des implications importantes pour les collectivités des régions concernées. Le débat prochain mérite particulièrement l'attention des cantons alpins.

UNE NOUVELLE CONCEPTION DU CONCESSIONNAIRE HYDROÉLECTRIQUE

Les pouvoirs publics ont voulu exploiter au cours du siècle le patrimoine naturel hydraulique de la Suisse de façon optimale¹. Cet objectif s'insérait dans la politique énergétique générale. Rapidement, l'exploitation des forces hydrauliques est devenue un instrument fondamental de la politique régionale alpine (fédérale et cantonale).

Les concessionnaires hydroélectriques ont ainsi participé au développement des régions de montagne. En effet, ils ont développé certaines infrastructures d'intérêt public comme les réseaux d'électricité, d'eau potable, les voies d'accès nécessaires aux chantiers ou plus récemment certains aménagements écologiques. La rétribution des droits d'eau concédés a de plus complété les faibles budgets des cantons et communes de montagne².

Le coût de cette politique énergétique et régionale est couvert par le prix facturé aux consommateurs d'électricité. Le système fonctionne dans un marché monopolistique où les tarifs sont simplement surveillés. Or, plusieurs raisons font que le marché surveillé est en passe d'être abandonné³. La liberté du prix occasionnera ainsi la concurrence au niveau des concessionnaires. Ceux-ci devront produire au prix exigé par le marché pour vendre leur électricité.

Cette ouverture du marché modifie la fonction du concessionnaire hydroélectrique. Il ne veut plus assurer les obligations de service public pour lesquelles il n'est plus rémunéré. Le concessionnaire répercute par conséquent sur les collectivités concédantes les pressions qui s'exercent sur son prix à la livraison.

UNE PRESSION ÉCONOMIQUE SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR

L'actualité nous montre jour après jour des sociétés électriques qui multiplient les partenariats étrangers et les restructurations⁴. Elles préparent leurs futures parts de marché par la publicité. Au niveau politique, un vaste débat

s'installe concernant les modalités de l'ouverture et les éventuelles mesures à prendre pour accompagner le secteur hydroélectrique sur cette voie économique nouvelle⁵.

En parallèle, les électriciens posent la question d'une adaptation des charges auxquelles ils sont soumis⁶. Cette adaptation vise des modifications législatives et une éventuelle révision des obligations contractuelles issues des concessions. Le sort controversé des contrats d'approvisionnements exclusifs renforce encore le sentiment d'insécurité juridique qui atteint le secteur électrique.

Ces bouleversements ne tranquillisent pas les collectivités concédantes. En effet, les nouveaux partenariats de l'économie électrique conduiraient, suivant les alliances et rachats effectués, à une «fuite» du patrimoine en mains étrangères. Celle-ci s'accompagnerait d'une disparition du pouvoir de décision sur les installations existantes. Les conséquences peuvent être importantes du point de vue de l'entretien des outils de production en vue d'un retour des installations dans le domaine public. Le sort de certaines contributions financières versées actuellement paraît de plus en plus incertain.

DES RÉFLEXIONS FACE AUX INCERTITUDES

Un constat s'impose: la situation est instable et peu nombreux sont ceux qui se risquent à des prévisions ponctuelles. Toutefois, il est établi que l'exploitation hydroélectrique alpine comporte des avantages économiques indéniés. Les électriciens maintiendront ce moyen de production malgré la concurrence du marché électrique ouvert.

Les conditions qui y seront faites aux collectivités concédantes sont beaucoup plus incertaines. A ce sujet, les considérations suivantes méritent l'attention:

1. Les collectivités publiques de montagne doivent constituer un partenaire fiable des électriciens. Pour ce faire, il est indispensable que leurs responsables politiques se forment et se renseignent. La négociation ne peut se faire de façon équitable que si les représentants de la partie publique possèdent les connaissances et capacités nécessaires. Sans ces efforts, et l'histoire des forces hydrauliques nous l'enseigne à plusieurs reprises, l'exploitant impose sa volonté de façon unilatérale.
2. Un principe de gestion veut qu'on ne réalise pas un bien au moment où son attrait sur les acheteurs potentiels est faible. Le sentiment d'insécurité ne doit pas conduire à

une «braderie» généralisée des richesses publiques et des droits des concédants. Le marché ouvert doit être organisé. Ensuite, il conviendra de discuter le principe et éventuellement de négocier une révision des conditions d'exploitation.

3. Si le fait de céder sur des droits établis paraît prématuré, il convient par contre d'anticiper économiquement l'ouverture. Pour ce faire, les partenariats et les alliances avec des groupes importants paraissent nécessaires. Le choix du partenaire est par contre plus délicat. Il convient de veiller, dans ce

Lac de Cleuson, Nendaz, Valais
(Photographie: J.-P. Guillermin).



choix, à conserver une certaine maîtrise sur les décisions prises.

Les collectivités publiques, en particulier les communes, peuvent espérer influencer la politique énergétique future. Leur contribution et leurs expériences sont précieuses dans une perspective de développement global et durable. Elles ne doivent pas gaspiller leur patrimoine par suite de décisions hâtives ou irréflechies.

Albert et Jacques Fournier, Nendaz
Groupement pour l'Energie du Valais Romand

¹ Pour s'en convaincre, il suffit de considérer les textes successifs de l'actuel article 76 de la Constitution fédérale (ancien art. 24 bis).

² La collectivité concédante perçoit comme rétribution de l'eau concédée une taxe d'utilisation du domaine public (Sondernutzungsgebühr) appelée «redevance». Cette taxe peut être perçue en argent ou en nature (fourniture d'électricité à prix préférentiel). De plus, une part de cette redevance est affectée au canton par le biais d'un «impôt spécial», constitué d'une part de la redevance.

³ Parmi celles-ci on peut mentionner la volonté de diminuer, pour les clients industriels, le prix de l'électricité. De plus, les développements du droit européen obligent la Suisse à adapter son système légal.

⁴ A titre d'exemples récents, on peut signaler en Suisse romande la nouvelle société AlpEnergie-Italia fondée entre EOS et Electrabell (cf. NZZ du 3.9.99) et les récentes mesures de restructuration présentées au mois de juillet 99. La vague gagne bien entendu tous les acteurs énergétiques helvétiques, aux niveaux de la production et de la distribution. Nos voisins ne sont pas non plus épargnés. Ainsi, la privatisation d'ENEL est en cours et les fusions géantes occupent la scène du marché libre allemand. Une bourse générale de l'électricité se met en place comme dernière étape de la libéralisation du marché.

⁵ Cf. sur le débat en cours, NZZ du 21.5.99, du 2.8.99, du 16.8.99 et du 25.8.99, à titre d'exemples des positions exprimées. Le seul point sur lequel s'accordent à peu près tous les acteurs de ce riche débat est, à ce jour, que le marché doit être ouvert. Le débat politique porte notamment sur le couplage de la taxe sur les énergies non-renouvelables et de l'ouverture du marché. De plus, le montant et l'affectation du produit de cette taxe sont controversés. Les modalités de l'ouverture posent également des problèmes. Les défenseurs de l'énergie hydroélectrique semblent plutôt pencher pour une taxe conjointe à l'ouverture dont une partie de la recette serait affectée au financement des assainissements prévus par la LEaux et des INA (Investissements Non-Amortissables).

⁶ Cf. notamment, J. Remondeulaz, L'aménagement Cleuson-Dixence dans une perspective de l'ouverture du marché de l'électricité, in Wasser/Energie/Luft 1-2/1998 p. 1 ss; J. Aeberhard, Flexibilität in der Wasserkraftnutzung?: Neue Konzepte für Besteuerung der Kraftwerke, in NZZ du 4/5.9.99



Ets Röthlisberger S.A.

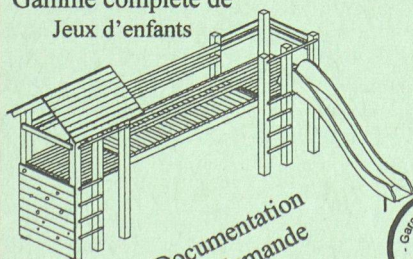
Entreprise du groupe Corbat Holding S.A. Vendlincourt

CH 2855 Glovelier

Tél : 032 / 427.04.04

Fax : 032 / 426.67.05

Gamme complète de
Jeux d'enfants



Documentation
sur demande

Le spécialiste du bois
imprégné en autoclave

Nouveau : Taillage
de charpente sur centre
numérique "Hundegger"

- Pergola
- Hangar bois
- Couvert à voiture . . .
- Maison bois
- Abris bus



Pour vos aménagements extérieurs, nous vous proposons :

- Rondins fraisés cylindriques, Piquets
- Bacs à fleurs
- Tables de jardin, jeux...
- Les lambris de façades
- L'imprégnation aux sels et à la créosote.

Ainsi qu'en direct de la scierie :

- Bois de construction
- Débits sur liste feuillus et résineux

CHAMPÉRY, DEUX PLANS PLUS TARD

Pour illustrer ce bilan du siècle dans les secteurs de montagne, on pourrait se contenter de quelques données statistiques, constater que l'agriculture de montagne disparaît, que le tourisme dénature, à tous les sens du terme, paysage et pays, et que la population autochtone perd de son importance proportionnellement au nombre des résidents occasionnels. Cette approche est simpliste et par trop pessimiste.

La commune de Champéry, et sans doute bien d'autres communes, a cependant une autre histoire, certes pas toujours exemplaire, mais toujours dynamique, contrastée comme le pays du Chablais et riche de ce courage qui caractérise le montagnard. Pour s'en convaincre, et après avoir présenté la commune, je tenterai d'évoquer sur 30 ans la prise de conscience de toute une population sur son devenir.

LA COMMUNE

Champéry occupe l'arrière plan de Val d'Illiez. Cette vallée latérale perpendiculaire à la plaine du Rhône remonte vers le sud à partir de la ville de Monthey.

Le territoire communal s'étend des deux côtés du torrent, la Vièze, sur 3'897 hectares. Selon les statistiques seuls environ 7 % de cette surface sont exploitables au titre de terre productive, la plus grande partie est constituée de pâturages qui représentent environ 38 % alors que la forêt occupe les 32 %, et que le solde, 23 %, est constitué de terres improductives.

Le territoire comporte de notables dénivellations, le point le plus bas est situé au nord-est où le lit du torrent est à une altitude de 870 m alors que le point culminant, la Dent de la Chaux, est à 2'767 m.

Après une baisse constante de la population entre 1850 et 1870, la situation se redresse dès 1870 et se maintient pendant un siècle entre 800 et 900 habitants. Depuis 1980 une nette progression s'est amorcée pour atteindre aujourd'hui près de 1'000 habitants.

Le secteur économique majeur est le tourisme, mais l'agriculture reste dynamique malgré une chute importante des personnes employées entre 1970 et 1980. La volonté politique a d'ailleurs toujours été de défendre ce secteur. En effet, de 1975 à 1985 la surface agricole utile a augmenté de plus de 30 %.

LA GESTION DU TERRITOIRE

LES PREMIERS PAS

Ces quelques «flashes» statistiques ne donnent qu'une image très partielle et somme tou-

te très conventionnelle de cette commune dont l'aventure touristique a cependant commencé très tôt puisque le premier hôtel, L'hôtel des Dents-du-Midi, a été ouvert en 1857.

Depuis cette époque et jusqu'en 1969, le territoire a été géré sans plan directeur ni plan de zone, mais un certain nombre d'impulsions, voire de directions, ont été données au cours des années orientant ainsi la structure du territoire.

1851-1865: construction de la route d'accès, le village se développe alors de façon linéaire de part et d'autre du dernier tronçon de cette artère.

1910: construction du chemin de fer AOMC reliant le village à la vallée.

1936: construction du téléphérique Champéry-Planachaux, secteur d'alpage où peut se développer la pratique du ski.

1960-1970: années de forte pression du tourisme.

1969: la commune décide d'élaborer un plan de zone. Elle se base sur un inventaire sans complaisance, mais partiel, car n'abordant que les secteurs bâtis ou soumis à forte pression. Un constat mitigé : les infrastructures laissent en effet à désirer, les potentialités autour des noyaux déjà bâtis sont très importantes, les pressions sur les espaces d'altitude en particulier les alpages, sont de plus en plus fortes.

Les autorités d'alors recherchent le compromis afin de ne pas couper l'élan touristique, moteur de l'économie champerolaine, tout en tenant compte d'une certaine vigueur du monde agricole. A noter que les dimensions touristiques de la station, moins de 7'000 lits, ne lui donnent pas la taille économique suffisante pour de grands investissements ni pour compléter ses équipements.

Avant la légalisation de ce premier plan des zones, en 1973, un fait important va introduire une nouvelle donnée, dont les conséquences seront mesurées près de 15 ans plus tard : la création des «Portes du Soleil». Cet ensemble de 13 stations (8 françaises et 5 suisses) dont l'association a été juridiquement constituée en 1976, et qui, malgré quelques remous, perdure depuis lors et gère 650 km de pistes, soit le plus grand domaine skiable relié et international du monde. Qu'aurait fait Champéry seule, que serait devenu son tourisme, ses perspectives de développement ?

LES VRAIS PROBLÈMES

En effet, dès 1987 la commune a ressenti le besoin de faire le point sur la gestion de son territoire en entamant une révision de son règlement sur la police des constructions. Deux

COMMENT VA LA MONTAGNE, BILAN DU SIÈCLE

événements majeurs interviennent alors: le canton du Valais introduit sa nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, imposant en particulier la prise en compte de l'ensemble du territoire, et l'ancien téléphérique doit être remplacé. De ce fait la station entre enfin réellement dans le concept des «Portes du Soleil».

Cet important changement dans le réseau des remontées mécaniques oblige les autorités à plusieurs choix fondamentaux. En effet, la nouvelle concession a été négociée en fonction de deux contraintes:

- A. Le prolongement de la voie ferrée jusqu'au départ du nouveau téléphérique permettant ainsi de relier la vallée du Rhône (Monthey) aux pistes des «Portes du Soleil» en moins de deux heures;
- B. L'abandon de tout développement résidentiel sur Planachaux, donc de création d'une station d'altitude comme l'envisageait le premier plan des zones.

La loi valaisanne et les exigences nouvelles qu'elle impose ont contraint l'autorité communale, puis la population, à prendre conscience, parfois en les contestant, des réalités de l'ensemble du territoire communal. Ainsi les zones

de construction impliquent des responsabilités quant à leur équipement, le paysage n'est pas le support naturel du tourisme seulement mais sa valeur patrimoniale demeure essentielle, enfin les dangers géologiques ou climatiques imposent des limites. Les incidences d'un développement uniquement axé sur le tourisme ont été évaluées négativement sur le plan socio-économique puisque 9 % des personnes actives seulement sont encore occupées dans l'agriculture et 14 % dans l'artisanat.

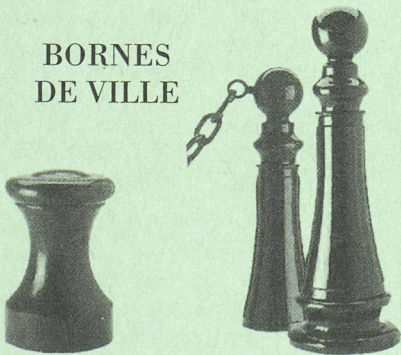
Champéry a aujourd'hui trouvé sa place au sein du réseau transfrontalier des stations des «Portes du Soleil», ses équipements et sa structure résidentielle se développent par rapport à cet ensemble, donc de manière plus ciblée et par conséquent plus en relation avec l'échelle de la commune.

Si l'ensemble des études d'aménagement n'a pas résolu tous les problèmes, ni apaisé tous les conflits, on perçoit cependant un fort courant en faveur de la conservation de ce fond de vallée et des valeurs propres aux pays de montagne, sans pour autant négliger les ouvertures sur le monde moderne.

Jean-Pierre Ortis

AMÉNAGER UNE VILLE, C'EST L'AIMER...

BORNES DE VILLE

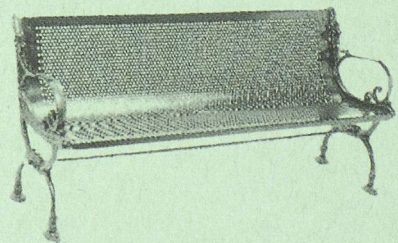


DISPONIBLES EN VERSION:

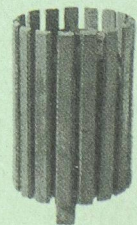
- FIXES
- AMOVIBLES
- RÉTRACTABLES
- SEMI-AUTOMATIQUES
- AUTOMATIQUES



MOBILIER URBAIN



- BANCS
- CORBEILLES
- FONTAINES
- JARDINIÈRES
- PROTECTION



URBACO®

CONTACTEZ-NOUS, C'EST AVEC PLAISIR
QUE NOUS VOUS RENSEIGNERONS

GLASSEY
1920 MARTIGNY

Tél.
027 / 721.74.80

Fax
027 / 721.74.81

SAINTE-CROIX : NON À L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Depuis quelques années, on se préoccupe de plus en plus de s'alimenter en énergie propre. C'est la raison pour laquelle la Confédération helvétique a inscrit, dans le programme «Energie 2000», le secteur des énergies renouvelables avec notamment pour objectif d'évaluer le potentiel éolien de la Suisse. Ainsi, Sainte-Croix offrait à ses yeux deux sites particulièrement intéressants à étudier. Il s'agit de La Gittaz-Dessus et du Mont-des-Cerfs.

La Municipalité, par le biais de son syndic, M. Luc Martin, a très vite réagi positivement à cette opportunité. Elle a donc entamé les démarches nécessaires pour le développement de ce nouveau concept. Rapidement, une opposition s'est organisée. Vous connaissez la suite: référendum «Non aux éoliennes».

Nous nous demanderons ici pourquoi la population sainte-croix s'est élevée avec tant d'énergie contre ce projet pourtant défini comme rentable.

La fin de l'année 1997 a marqué le début de l'aventure éolienne à Sainte-Croix. Le Conseil national donna très vite à cette commune les moyens de développer l'éolien. Il lui attribua un crédit pour la réalisation de l'étude de faisabilité, qui se révéla positive. Toutes les conditions étaient donc remplies pour la poursuite du projet (appui des services cantonaux, appui de la commission cantonale pour la protection de la nature et appui de Pro-Natura), sa rentabilité étant jugée satisfaisante.

Un crédit de 30000 francs était nécessaire pour la poursuite de l'étude, et le Conseil communal l'accepta. La population pouvait s'exprimer lors de la mise à l'enquête pour la demande d'implantation préalable. C'est alors que l'opposition commença à s'organiser: on proposa un référendum afin de rejeter ce crédit. En refusant celui-ci, la population emporta avec elle le projet éolien, qui ne pourra aboutir cette fois.

Lorsqu'une commune s'engage à développer un projet de cette envergure, ne doit-elle pas penser dans un premier temps à une bonne communication? En effet, l'erreur à ne pas commettre est de mal informer la population, qui dans ce cas risque de s'opposer au projet. Ainsi, dès la fin de l'année 1997, la Municipalité invite la population à s'informer et organise des réunions d'information qui suscitent, dans un premier temps, un certain engouement: les gens se déplacent en nombre, la presse est présente et s'intéresse de près au sujet. Une multitude d'articles fleurissent dans divers quotidiens. Une unique réunion, plus ciblée, regroupe les différents auteurs, acteurs

et voisins du projet (Municipalité, représentants du service cantonal de l'énergie, planificateurs). Elle se clôture dans un esprit assez enthousiaste. Ainsi, la Municipalité, rassurée, poursuit ses démarches. Trop confiante peut-être. A-t-elle sous-estimé l'aspect communication?

Une démarche participative a été mise en place. A-t-elle été suffisamment approfondie (absence de certains groupes sociaux concernés: associations de défense de la nature, par exemple)? La population a-t-elle été assez impliquée? L'organisation de réunions d'information, de débats, d'expositions itinérantes plus nombreuses aurait permis une meilleure approche du problème.

En amont de la démarche participative, une enquête d'opinion aurait permis d'ajuster les points qu'il était nécessaire de travailler plus particulièrement.

L'étude de faisabilité achevée mettait en évidence un potentiel éolien important sur les deux sites choisis. Des photomontages en ressortaient, mais ils ont suscité beaucoup de palabres.

Ces «monstres» allaient dénaturer «notre paysage». En effet, l'impact sur le paysage est souvent un argument invoqué par les détracteurs. Une étude d'intégration paysagère pertinente (harmonie visuelle, équilibre entre le site et les éoliennes...) est indispensable pour essayer de comprendre un paysage. Mais elle ne remplacera pas le regard, la sensibilité de chacun. Le même paysage sera perçu différemment d'un individu à l'autre. C'est une donnée subjective.

Le paysage, dans ce projet, représente un véritable enjeu, il exprime les rapports de force sociaux, idéologiques et culturels. C'est pourquoi il apparaît logique de réunir tous les groupes sociaux concernés pour mettre sur pied ce projet dans un climat de confiance. Il est donc important d'insister sur la démarche participative.

Le cas de Sainte-Croix est typique. La population se rattache à l'immobilité de son paysage comme repère visuel face aux constantes évolutions de la société actuelle. L'intrusion d'un parc éolien ne représente-t-il pas une action trop brutale pour une population vieillissante?

En effet, 27% de la population de Sainte-Croix est âgée de plus de 65 ans, alors que la moyenne suisse est beaucoup plus basse. De plus, ce groupe social se déplace volontiers pour voter, alors que les jeunes n'y trouvent pas d'intérêt. La population jeune voit-elle le village de Sainte-Croix dans son avenir?

La démarche participative aurait dû approfondir, mobiliser, intéresser les jeunes à l'image que donne l'éolien à une commune.

L'éolien représente une énergie propre, renouvelable. C'est un projet à l'échelle nationale



entraînant une diversification des activités économiques, donc la création d'emplois. Cette démarche aurait dû ainsi insister sur la participation de la population à la gestion et à la maîtrise de l'énergie. En d'autres termes, l'éolien représente un avenir prometteur pour la population jeune, dans le cadre de la politique du développement durable. D'autant plus que Sainte-Croix fait partie d'une région périphérique en perte de vitesse.

Le volet financier occupe une place non négligeable dans l'échec de ce projet. Nombre de détracteurs possèdent une résidence secondaire près des sites prévus ou sont retraités. Ils voyaient d'un mauvais œil ces engins s'implanter à deux pas de chez eux – c'est vrai que les éoliennes auraient été installées à 300 ou 400 mètres de leur habitation – et ne manqueraient pas d'insister sur l'aspect onéreux du projet. Or la population de Sainte-Croix est sensible à cet aspect-là.

Une société aurait pourtant été créée pour le financement, la planification, la construction et l'exploitation du parc; ainsi, la commune ne prenait pas en charge le financement. La réponse négative au référendum a stoppé net le projet avant même la mise à l'enquête (c'est à ce moment-là que le peuple aurait dû normalement s'exprimer). Le débat s'est très vite envenimé, ne laissant plus de place à l'image propre des éoliennes.

Dans ce genre de projet, il reste important de définir un plan d'action de communication avant d'entamer toute démarche auprès de la population. Celle-ci peut douter, dans un premier temps, des apports bénéfiques d'un projet éolien pour une commune telle que Sainte-Croix. Ainsi, pour que celui-ci aboutisse, il serait judicieux de mettre sur pied une grille d'analyse pour une sélection des sites. Les critères seraient autant d'ordre technique (rentabilité, financement, accès aux sites...) que d'ordre sociologique (perception du projet, acceptation, paysage...).

Voilà une idée qu'il faudrait approfondir pour ne plus rencontrer d'échec comme celui de Sainte-Croix.

*Aude Zasso
Géographe*

CADGEO Informatique

PowerCAD

DAO/CAO 2D/3D complète

Votre partenaire pour:

- ☺ Logiciel de DAO/CAO
- ☺ Systèmes d'informations du territoire SIT
- ☺ Conseils, services, réalisations.
- ☺ Matériel, réseaux, logiciels.

Nous vous proposons:

- ☺ Nos compétences et un service personnalisé.
- ☺ Installation sur site.
- ☺ Maintenance.
- ☺ Formation et support.
- ☺ Développement sur mesure.

CadINFO

Système d'information du territoire

CADGEO Informatique

Rue du Bourg 4
1095 Lutry
Tél: 021/792.15.60
Fax: 021/792.15.61

Voulez-vous éviter la
panne "sèche" ?

www.servilec.com ou 022 / 785.23.03

imprimantes laser
couleur



instruments de
mesure

CINÉMATHÈQUE SUISSE

La cinémathèque suisse à Lausanne nous propose trois images du film de Francis Reusser :
DERBORENCE





LA MONTAGNE DANS LA LITTÉRATURE ROMANDE: DE L'IDÉALISATION À LA DÉNONCIATION

Au cours du XIX^e siècle, et jusqu'au début du XX^e, la montagne fournit au patriotisme suisse la plupart de ses emblèmes: glaciers et cascades, pics sourcilleux et sapins austères, vaches et chamois sont autant de symboles utilisés pour chanter l'amour du pays et pour vanter ses qualités. Cette peinture idéalisée, dont poèmes et chansons sont les vecteurs, ne tient pratiquement pas compte de la réalité historique, et ignore les changements provoqués par l'industrialisation et par le tourisme. L'un des premiers, le romancier Edouard Rod (1857-1910), Vaudois établi à Paris, condamne dans son roman *Là-haut* (1897) l'exploitation que le Valais de son époque commence à faire de l'univers alpin, et qui conjugue l'enlaidissement et la destruction des modes de vie ancestraux. Le même cri d'alarme sera poussé, quelques années plus tard, par les artistes fondateurs du Heimatschutz, cette «Ligue pour la beauté» qui se propose de protéger les paysages suisses des verrous du modernisme. Mais un C. F. Ramuz (1878-1947), sans emprunter la voie du militantisme, contribuera tout autant, si ce n'est plus, à sensibiliser les lecteurs à la force et au mystère de la montagne.

Le romancier vaudois dépouille celle-ci de ses oripeaux pittoresques, pour l'approcher dans ce qu'elle a de plus élémentaire: dans ses récits, elle est la parcelle de nature qui toujours résiste à l'homme, le territoire qui déjoue les calculs des aménageurs et qui met en échec la rationalité de l'occupation de l'espace telle que notre civilisation la conçoit. En se confrontant à la montagne, aux dangers qui sont les siens, à la puissance qui l'habite, les personnages ramuziens font aussi l'expérience du tragique de leur existence: davantage qu'un cadre, elle apparaît dès lors comme une sorte de révélateur privilégié de la condition humaine, faite de solitude, de désarroi, de questionnements sans réponse. Comme le suggère allusivement la dernière phrase de *La Grande Peur* dans la montagne (1926): «c'est que la

montagne a ses idées à elle, c'est que la montagne a ses volontés» – et que tout cela est sans commune mesure avec notre quotidien.

Après Ramuz, d'autres auteurs romands ont donné des territoires de montagne une vision qui, par certains côtés, s'apparente de la sienne: ainsi Corinna Bille (1912-1979), dans ses nouvelles et romans valaisans, explore-t-elle les Alpes en approfondissant une quête qui la mène du réalisme quasi ethnographique à l'évocation d'une unité paradisiaque retrouvée. A cette écriture sensuelle et émerveillée fait écho celle, plus contrastée, de Maurice Chap-paz (né en 1916). Dans *Le Chant de la Grande Dixence* (1965) comme dans *Le Portrait des Valaisans* (1965), l'écrivain stigmatise l'idéologie du progrès en train d'anéantir la culture paysanne, dont les valeurs sont rappelées avec un lyrisme qui tend à sacraliser le passé. Son réquisitoire se fait plus violent dans *Le Match Valais-Judée* (1968) et surtout dans *Les Maquereaux des cimes blanches* (1976): face aux dégâts du tourisme, au bradage des terres, à la spéculation immobilière, le poète, jadis chantre de la beauté alpestre, se doit d'exprimer sa révolte et sa douleur. De célébration qu'elle était, l'écriture devient ainsi un acte de résistance, une dénonciation aussi amère que nécessaire, comme dans ce texte accompagnant la réédition des *Maquereaux des cimes blanches*, significativement intitulé «La haine du passé» (1984):

Chez nous la mise aux enchères des montagnes et des névés à coups de députés n'en finit pas. Et que je te balance un câble! Et que je t'enfonce mes trax! Et que j'évapore le Rhône et que je te rescie une forêt! [...] En images d'Epinal, en dessins animés je raconte une fin du monde. Ce que l'on a construit dans tous les coins c'est une Tour de Babel en mille morceaux.

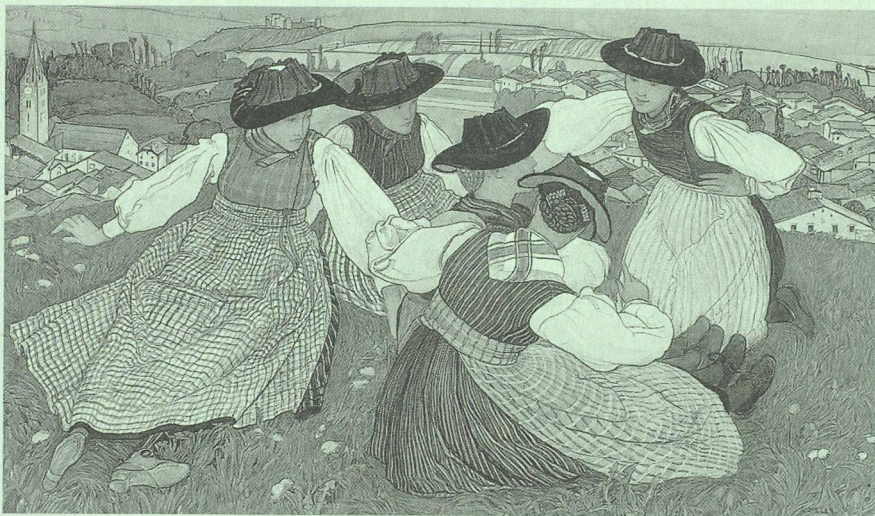
Daniel Maggetti

HyperBird®
Cadastres simples, bon marchés, pérennes...

PLAN INTERACTIF Un plan, des fiches et leurs relations sur web ou cd-rom

Primerose 27 CH-1007 Lausanne T +41 (21) 617 17 66 F +41 (21) 617 17 80 bsi@pingnet.ch http://members.pingnet.ch/bsi

ERNEST BIÉLER, DU RÉALISME À L'ART NOUVEAU



L'exposition présentée par le Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne du 3 juillet au 10 octobre 1999 est la première manifestation d'envergure consacrée à l'artiste vaudois par une institution publique depuis la grande rétrospective de la Kunsthalle de Berne en 1938. Elle entend jeter un nouvel éclairage sur la première partie de la carrière d'Ernest Biéler. Les œuvres de la période 1880-1920 attestent de l'évolution très rapide du peintre, de la richesse et de la diversité de son œuvre. Peintre, dessinateur, verrier, mosaïste et illustrateur, Biéler est un artiste aux talents multiples. Influencé par le réalisme, l'impressionnisme, puis l'Art nouveau, il est le chantre du Valais primitif et le rassembleur, autour de sa personne, de l'école de Savièse. A tous ces titres, il occupe une place de premier plan sur la scène artistique suisse du tournant du siècle.

Ernest Biéler: un beau dimanche à Savièse s.d. (c. 1907), tempera sur papier collé sur carton (42 x 70 cm), Vevey, Musée Jenisch. Don du fonds Henri Burnat.

L'élimination des nuisances du trafic actuel et la remise à niveau en quelques minutes !



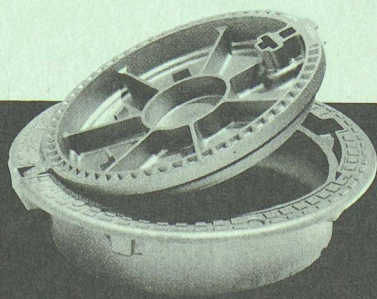
Leur construction leur confère la fiabilité nécessaire pour les sollicitations les plus extrêmes.

SOLO-SELFLEVEL, des dispositifs **articulés et réglables au niveau de la chaussée**, possédant un joint néoprène continu solidaire du couvercle ou de la grille et leur assurant une bonne stabilité tout en excluant le risque de boitement et de claquement.

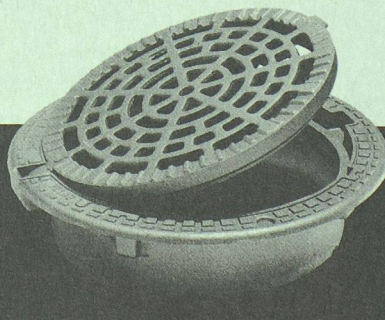
SOLO SELFLEVEL Brevet + Patent



Classe D400, E600 et F900
avec ou sans verrouillage
(ventilé ou non en D400).



Classe D400
avec ou sans verrouillage.



Classe D400.

info@fasa.ch +41 27 305 30 30
www.fasa.ch +41 27 305 30 40

CH-1957 Ardon

vss/f/01-99

FASA-FONDERIE ET ATELIERS MECANIKES D'ARDON S.A.

PUBLICATIONS

ANTHOS - LES ALPES

Pour ceux qui veulent en savoir plus sur la montagne en Suisse, nous vous recommandons l'excellent numéro de ANTHOS 1/99 paru en début d'année. Dans une très belle présentation illustrée en couleurs, en deux langues, vous trouverez des articles traitant du climat, du paysage, du tourisme, des transports, et des arts.

Ce numéro peut être commandé à «Anthos» Abonnementenservice, Steinackerstrasse 8, CH-8583 SULGEN

ETUDES D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Voilà, enfin, un traité clair et complet sur l'application de la loi fédérale sur l'environnement et de son cortège d'ordonnances. Son auteur, Jacques-André HERTIG, professeur à l'EPFL, s'est livré à une approche détaillée de la question et a abordé, chapitre après chapitre par une analyse méticuleuse, l'ensemble des conditions qui régissent notre environnement.

Ce livre répond au besoin de faire le point, en français, sur les contraintes actuelles que la protection de l'environnement, et plus particulièrement les études d'impact, imposent aux nouveaux projets. Il montre que, malgré la complexité des problèmes liés à cette question, notamment au niveau législatif, une approche méthodologique est possible.

L'EIE apparaît comme un outil de planification moderne et précieux pour contrôler les projets et leur intégration dans l'environnement; débutée à temps, elle permet de les améliorer et de régler les conflits avant la phase de réalisation, s'imposant ainsi comme condition d'un développement durable et harmonieux. L'exemple de l'EIE d'une route à grand trafic illustre la démarche interdisciplinaire adoptée dans ce livre.

Richement illustré, ce livre de 464 pages, au format 20x24, est structuré comme un rapport d'impact sur l'environnement, à entrées multiples, dont les chapitres peuvent être lus sé-

parément. Il s'adresse ainsi à un large public d'ingénieurs, de géographes et de scientifiques actifs dans ce domaine, ainsi qu'aux personnes amenées à coordonner ou contribuer à une étude d'impact, décideurs, futures propriétaires d'équipements dont la réalisation est soumise à l'EIE.

Nous vous recommandons vivement de commander cet ouvrage, vendu au prix de Fr. 119.-, aux PRESSES POLYTECHNIQUES ET UNIVERSITAIRES ROMANDES, Centre midi, EPFL 1015 LAUSANNE.

ou par téléphone: 021/693 41 31
ou par fax: 021/ 693 40 27
ou par Mail: <http://ppur.epfl.ch>

AGENDA

Nous vous rappelons notre journée du 11 novembre à Martigny consacrée au thème «Vers un nouveau contrat Ville-Campagne».

Inscriptions auprès de M. Beat Plattner, rue Majorie 8, case postale 2274, 1950 Sion 2.

Tél.: 027/322 53 06
Fax: 027/323 41 20

LES CAHIERS SUR INTERNET

Les usagers d'INTERNET peuvent désormais lire les cahiers de l'ASPAN-SO sur le réseau en commutant sur:

<http://ecolu-info.unige.ch/ASPAN>

L'essayer, c'est l'adopter!



ZSCHOKKE LOCHER

Parois moulées - Pieux forés - Parois berlinoises - Ancrages - Parois clouées
Micropieux - Injections - Sondages - Abaissement de nappes
Pousse-tubes - Microtunneliers - Jetting - Colonnes ballastées



ZSCHOKKE LOCHER - Travaux spéciaux

FEHLMANN TRAVAUX HYDRAULIQUES SA:

Filiale de ZL

Route de la Venoge 10
1026 Echandens/VD
Tél. (021) 703 66 00
Fax (021) 703 66 01

Ch. Isaac - Anken 10
1219 Aire/Genève
Tél. (022) 979 33 00
Fax (022) 979 33 11